

Prosperer tous ensemble

empire
COMPANY LIMITED

Rapport annuel 2022



Faits saillants financiers

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 30,2 G\$ et qui comptent pour 16,6 G\$ d'actifs, emploient environ 130 000 personnes.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020
Ventes	30 162,4 \$	28 268,3 \$	26 588,2 \$
Profit brut ¹⁾	7 659,7	7 199,3	6 633,3
Marge brut ¹⁾	25,4 %	25,5 %	24,9 %
Bénéfice d'exploitation	1 363,7	1 299,5	1 111,8
BAIIA ¹⁾	2 330,8	2 143,8	1 892,4
Marge du BAIIA ¹⁾	7,7 %	7,6 %	7,1 %
Bénéfice net ²⁾	745,8	701,5	583,5
par action (après dilution)	2,80	2,60	2,15
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	18,82	16,30	14,51
Dividendes par action	0,60	0,52	0,48

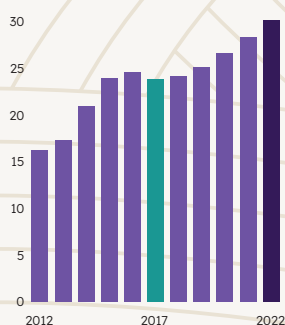
VENTES (en milliards de dollars)

6,4 %

TCAC sur 10 ans³⁾

4,9 %

TCAC sur 5 ans



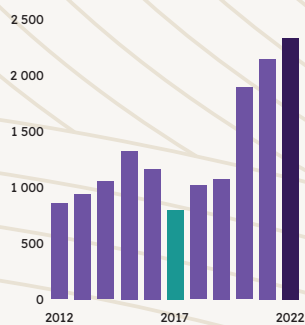
BAIIA AJUSTÉ¹⁾ (en millions de dollars)

10,5 %

TCAC sur 10 ans

23,9 %

TCAC sur 5 ans



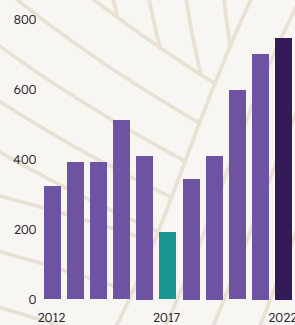
BÉNÉFICE NET AJUSTÉ¹⁾²⁾ (en millions de dollars)

8,7 %

TCAC sur 10 ans

31,3 %

TCAC sur 5 ans



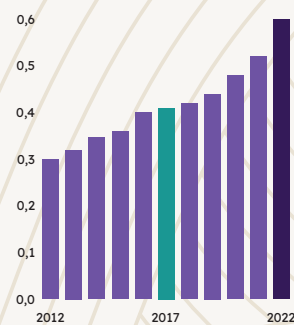
DIVIDENDES (\$ par action)

7,2 %

TCAC sur 10 ans

7,9 %

TCAC sur 5 ans



1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Taux de croissance annuel composé.

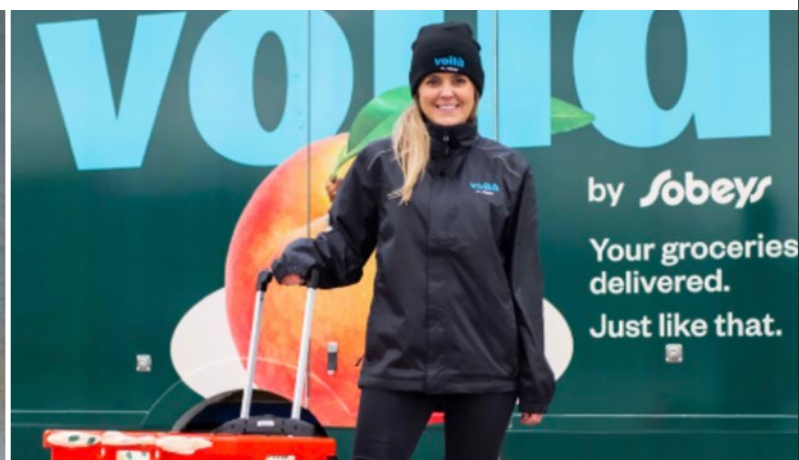
Prospérer tous ensemble

empire
COMPANY LIMITED

Lancement du nouveau logo d'Empire Company Limited – une identité visuelle moderne, contemporaine et accessible qui reflète mieux l'entreprise que nous sommes devenus au fil des six dernières décennies.

Au cours de l'exercice 2022, l'esprit de collaboration dont nos employés ont fait preuve ainsi que les relations de travail précieuses et productives que nous entretenons avec nos partenaires fournisseurs nous ont permis de continuer à prospérer tous ensemble. Malgré des défis de taille, le secteur canadien de l'alimentation a fait des progrès sans précédent. Nos employés ont travaillé main dans la main pour s'assurer de garder les tablettes garnies et pour soutenir nos collectivités. Ensemble, nous avons préservé la chaîne d'approvisionnement alimentaire et accompagné les clients.

Chez Empire, l'établissement de relations fondées sur la confiance et la transparence nous aide à poursuivre sans relâche nos efforts visant à offrir le meilleur rapport qualité-prix à nos clients. Nous pensons que cet esprit de transparence et de collaboration renforce les partenariats. De plus, c'est ainsi que nous continuerons de *prospérer tous ensemble*.



Message du président du conseil d'administration



Prosperer tous ensemble

Cinq années après le début de la transformation d'Empire, j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons atteint ou dépassé chacun des objectifs que nous nous étions fixés pour cette importante étape. De l'important travail de fond aux récents efforts consacrés à la croissance et à l'optimisation de l'entreprise, notre transformation nous a permis de renforcer la résilience à l'échelle de l'entreprise. Nous avons rencontré beaucoup d'obstacles qui nous ont rendus plus forts et que nous avons surmontés essentiellement grâce à l'engagement, à la passion et à la persévérance des collègues partout au pays.

Durant cette période de revitalisation, nos efforts pour renforcer notre culture et établir une équipe gagnante engagée, à savoir de véritables champions de la collectivité des quatre coins du pays, nous ont préparés à prospérer pour les années à venir. Ce que nous n'aurions pas pu prévoir il y a cinq ans, c'est à quel point nos collègues dévoués feraient toute une différence en soutenant les Canadiens dans les moments difficiles des récentes années, que ce soit la pandémie de COVID-19, les inondations en Colombie-Britannique et dans les provinces atlantiques ou des feux de forêt dans l'Ouest canadien. Malgré tout, Empire a pu prospérer et croître et nous avons poursuivi sa rapide transformation.

Une entreprise véritablement durable

J'ai la chance de travailler à Empire depuis de nombreuses années, et ce, depuis assez longtemps pour me souvenir du temps où notre société affichait un chiffre d'affaires annuel de plus de 1 milliard de dollars. Et maintenant, j'ai ainsi eu le privilège de voir Empire afficher un chiffre d'affaires de 30 milliards de dollars pour l'exercice 2022, une autre étape importante dans la croissance durable d'Empire et dont nos actionnaires peuvent être fiers.

À Empire, la croissance durable va bien au-delà de la solide performance financière de notre entreprise. Notre conseil d'administration maintient en tout temps son mandat en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au premier plan. Nous sommes d'avis qu'une bonne gouvernance tient compte d'une évaluation et d'une amélioration continues de nos objectifs ESG et de développement durable. En tant que société canadienne de premier plan ayant une longue tradition et une solide culture, nous avons comme objectif de prêcher par l'exemple en étant un bon citoyen corporatif.

À Empire, la diversité, l'équité et l'inclusion (DÉI) sont des éléments dont il est toujours question et qui sont constamment pris en compte, notamment dans le cadre de la stratégie d'affaires. Nous tenons à ce que nos équipes s'adaptent à nos clients et à nos collectivités. Notre volonté d'intégrer la DÉI dans tous les aspects de notre entreprise vise à garantir que des collègues d'une grande diversité prospèrent au sein de notre entreprise.

À Empire, nous reconnaissons également que chaque décision et chaque mesure que nous prenons ont des conséquences sur l'environnement. Au cours des dernières années, nous avons entrepris la mise en œuvre du processus visant à gérer les conséquences de nos activités et, à mesure de notre cheminement, vous constaterez la progression de nos efforts et de nos accomplissements. Après la clôture de l'exercice 2022, Empire a annoncé d'autres engagements afin de réduire de manière significative son empreinte carbone dans le cadre de notre vaste plan d'action climatique. Nous avons établi des cibles fondées sur la science qui sont conformes aux cibles de réduction des gaz à effet de serre soulignées dans le Traité de Paris et collaborons étroitement avec nos partenaires fournisseurs afin de leur permettre d'atteindre leurs propres cibles fondées sur la science. Pour en apprendre davantage sur nos efforts, je vous invite à consulter notre rapport sur la durabilité de l'entreprise.

Empire a une longue tradition de soutien aux collectivités et aux familles. Au cours des cinq dernières années, notre processus de transformation nous a permis d'être des champions marquants de la collectivité, en fournissant un soutien accru à nos partenaires communautaires, aux gens dans le besoin et aux organismes locaux de partout au pays. À titre d'exemple, notre initiative phare *La santé mentale chez les jeunes : Toute une famille pour les soutenir*, mise en œuvre en partenariat avec la Fondation Sobey en 2020, a déjà versé plus de 9 millions de dollars à 13 fondations d'hôpitaux pour enfants au Canada.

« Cinq années après le début de la transformation d'Empire, j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons atteint ou dépassé chacun des objectifs que nous nous étions fixés pour cette importante étape. De l'important travail de fond aux récents efforts consacrés à la croissance et à l'optimisation de l'entreprise, notre transformation nous a permis de renforcer la résilience à l'échelle de l'entreprise.



130 000

collègues dévoués dans
tout le pays

115

ans de solidité

40 %

représentation de la
diversité de genre au
conseil d'administration

Notre brillant avenir

La résilience continue de marquer nos activités – dans nos magasins d'alimentation et nos centres de distribution, dans le commerce électronique Voilà et dans nos pharmacies – et nous permet d'entrevoir l'avenir avec une confiance incroyable. Cette confiance prend en grande partie sa source dans la passion et la vision résolue du remarquable président et chef de l'exploitation d'Empire Michael Medline. Son leadership est sans pareil dans le secteur. Devant la transformation, la COVID-19, les écueils de la chaîne d'approvisionnement et d'autres défis commerciaux, la capacité de Michael de fixer des objectifs ambitieux pour Empire, et de les surpasser régulièrement, au cours des six dernières années a été remarquable. Nous tenons à le remercier pour son leadership qui nous permet de continuer à progresser et pour sa capacité à recruter et maintenir en poste la meilleure équipe de la haute direction en commerce de détail au pays.

Au nom de notre conseil d'administration, je tiens également à féliciter le comité exécutif de la Société pour son leadership exemplaire. Nous sommes convaincus que notre entreprise est entre de très bonnes mains. Je tiens également à remercier le

conseil pour sa diligence, sa surveillance et son engagement indéfectible envers une gouvernance remarquable durant l'exercice 2022. Pour terminer, Empire ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, soit un service essentiel pour les Canadiens, un défenseur investi des organisations communautaires et un citoyen corporatif exceptionnel, sans le dévouement de nos collègues. Nous leur devons l'ensemble de notre réussite. Notre conseil remercie les 130 000 collègues pour leur persévérance face aux multiples turbulences et défis alors que notre entreprise et notre culture continuent de prospérer et de croître. Ensemble, nous avons réalisé notre transformation et elle nous inspirera aujourd'hui et pour plusieurs années à venir. Nous sommes forts de 115 années d'expérience, et notre avenir n'a jamais été aussi prometteur.

Sincèrement,

signé « James M. Dickson »

James M. Dickson
Président du conseil
d'Empire Company Limited

Le 29 juillet 2022

Message du président et chef de la direction



Prosperer tous ensemble

Cette année, avec le recul de la pandémie, j'ai enfin eu la chance de renouer avec mon activité préférée : me rendre dans nos magasins et nos centres de distribution pour voir à l'œuvre les remarquables employés de première ligne d'Empire partout au pays. Notre président du conseil, Jim Dickson, d'autres membres de la haute direction et moi-même avons pu rendre hommage à bon nombre de nos employés qui ont contribué à garder nos magasins ouverts et à approvisionner les Canadiens au plus fort de la pandémie. Les récompenses Empire Retail Impact Award ont souligné le travail de 56 employés méritants qui se sont surpassés pour servir les clients et leurs collectivités au cours des deux années que nous venons de traverser. Avec 130 000 employés dévoués dans l'ensemble du Canada, nous aurions facilement pu décerner des milliers de prix. Empire est unie par une culture solide qui valorise la communauté et récompense l'innovation, et nos meilleures idées viennent de nos magasins et de nos employés.

En visitant les employés dans tout le pays, j'ai pu constater par moi-même les nombreuses et formidables transformations qui ont été mises en œuvre par notre entreprise au cours

des cinq dernières années, et qui prennent vie dans nos magasins, lesquels demeurent le cœur de notre entreprise.

En seulement cinq ans, nous avons fait des progrès majeurs dans toutes nos priorités de transformation. Alors que nous entamons la troisième année du projet Horizon, nous en constatons les retombées positives à l'échelle de la Société. L'annonce, après la fin de l'exercice 2022, de notre adhésion à titre de copropriétaire au programme de fidélisation Scène+ et de nos plans de transition vers ce programme est l'étape la plus récente de ce parcours vers la transformation.

Pour Empire, Scène+ sera l'occasion d'enthousiasmer nos clients et de libérer le véritable pouvoir de la personnalisation. Il renforcera nos relations avec nos clients et récompensera ceux-ci pour leur fidélité dans nombre de nos entreprises. Le programme représente une tonne de possibilités pour réjouir nos clients, consolider notre force en matière de données et amener la commercialisation et le merchandising au niveau supérieur.

Parallèlement à notre transformation, nous avons également renforcé les mesures liées aux facteurs environnementaux, sociaux

et de gouvernance (ESG) au sein d'Empire. Nous avons réalisé des progrès tangibles dans le domaine de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DÉI) en intégrant ces trois facteurs dans nos résultats financiers ainsi que dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. Comme Jim Dickson le mentionne dans son message, notre engagement à l'égard des initiatives ESG nous a amenés à déposer tout récemment un nouveau plan d'initiatives environnementales audacieux qui nous aidera à assurer un avenir plus durable pour tous et à nous attaquer à la menace à la survie qui pèse sur la planète. Il me tarde de vous informer des développements sur ces initiatives importantes au cours des mois et des années à venir.

Rendement de la Société et initiatives stratégiques

Nos magasins d'alimentation nous lient aux communautés d'un océan à l'autre, et nous renouvelons et améliorons continuellement l'expérience en magasin afin de répondre aux besoins changeants de nos clients. D'ici la fin de l'exercice 2023, Empire aura investi 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour rénover près de la moitié de son réseau de magasins. Nous récoltons chaque jour les fruits de ce programme. Dans le cadre de

Points saillants de l'exercice 2022



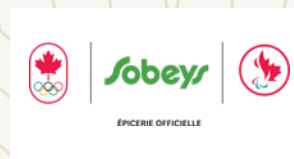
Acquisition de Longo's

Nous avons fait l'acquisition de 51 % de Longo's, un détaillant en alimentation spécialisé comptant 36 magasins en Ontario, ainsi que les activités de commerce électronique Grocery Gateway. Le nombre de magasins Longo's sera augmenté de deux au cours de l'exercice 2023.



Centres de distribution Bill, David et Donald Sobeys

Nos centres de distribution de Rocky View (Calgary), de Vaughan et de Terrebonne (Montréal) ont été officiellement renommés Centres de distribution Bill, David et Donald Sobeys pour honorer l'héritage remarquable de la famille Sobeys.



Jeux olympiques et campagne Nourrir le rêve

Sobeys a été l'épicier officiel des équipes olympiques et paralympiques canadiennes aux Jeux olympiques d'hiver de 2022, célébrant ainsi le lien affectif entre la famille, l'alimentation et le sport.



Expansion du programme Voila en Colombie-Britannique et au Québec

Notre centre de traitement des commandes (CTC) a été ouvert à Montréal et offre maintenant Voila par IGA dans 100 collectivités du Québec. Nous avons également annoncé que notre quatrième CTC sera situé dans la région du Grand Vancouver, où le service d'épicerie en ligne avec livraison à domicile Voila sera offert aux clients de la Colombie-Britannique en 2025.

« En visitant les employés dans tout le pays, j'ai pu constater par moi-même les nombreuses et formidables transformations qui ont été mises en œuvre par notre entreprise au cours des cinq dernières années, et qui prennent vie dans nos magasins, lesquels demeurent le cœur de notre entreprise.

la refonte de notre entreprise en croissance dans l'Ouest canadien, nous poursuivons l'expansion de notre réseau de magasins à bas prix FreshCo, les clients se tournant vers les nouveaux magasins dans les quatre provinces de l'Ouest. Notre présence dans les marchés urbains a connu une croissance considérable. Nos partenariats avec Farm Boy et Longo's en Ontario produisent des résultats. En effet, ces puissantes bannières sont en pleine expansion et présentent des possibilités durables pour les années à venir. Et grâce à Voilà, la seule véritable solution d'épicerie en ligne rentable et évolutive au Canada, nous continuons de gagner le cœur des clients et restons sur la voie pour atteindre 75 % des foyers canadiens via notre plateforme de commerce électronique au cours des deux prochaines années.

L'équipe gagnante d'Empire

Plus de cinq ans après avoir entamé la transformation d'Empire, je suis d'avis que le meilleur reste à venir pour la Société. Nous avons mis en place un excellent plan stratégique et nous le suivons à la lettre. Et ce n'est que le début. Les pleines retombées de notre stratégie de transformation se feront sentir au cours des mois et années à venir, et nous avons tracé une voie sans embûche vers une croissance soutenue.

Je ne peux parler de notre entreprise exceptionnelle et florissante sans exprimer ma profonde admiration et mes remerciements à tous nos employés dévoués partout au pays. Empire ne serait pas là où elle est aujourd'hui sans votre passion à servir nos clients et nos collectivités d'un océan à l'autre.

À notre équipe de direction infatigable et toujours en quête d'innovation, merci d'avoir contribué à concrétiser notre transformation. Vous avez tracé la voie vers notre succès. Je tiens à remercier tout particulièrement les membres de notre conseil d'administration et, en particulier, notre président du conseil, Jim Dickson, pour leurs conseils judicieux et leur gestion inébranlable de cette grande société.

signé « Michael Medline »

Michael Medline
Président et chef de la direction
Empire Company Limited

Le 29 juillet 2022



30,2 G\$
de ventes

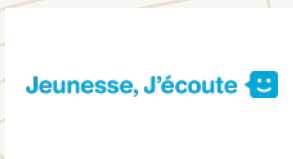
10 %
hausse de notre dividende

1,5 G\$
dépenses d'investissement
sur 5 ans



Actions liées à la COVID-19

Nos équipes en pharmacie ont administré plus de 1 million de vaccins contre la COVID-19 dans notre réseau national de pharmacies et se sont associées au gouvernement pour mettre sur place des cliniques de vaccination éphémères et assurer la distribution de trousseaux de test antigénique rapide.



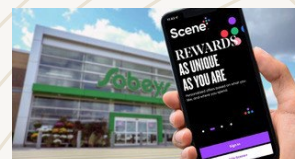
Jeunesse, J'écoute

Nous avons annoncé un nouveau partenariat avec Jeunesse, J'écoute en vue de soutenir deux programmes communautaires créés en collaboration avec des leaders noirs et autochtones, soit les programmes Surmonter et Trouver l'espoir, qui offrent des services virtuels de consultation et d'aide en temps réel aux jeunes des communautés noires et autochtones.



Expansion de la bannière FreshCo dans l'Ouest

Nous avons ouvert un total de 12 magasins FreshCo dans l'Ouest canadien au cours de l'exercice 2022, ce qui porte à 40 le nombre total de magasins FreshCo dans la région jusqu'à maintenant.



Transition au programme de fidélisation Scène+

Après la clôture de l'exercice 2022, la Société a dévoilé une nouvelle stratégie de fidélisation au moyen de Scène+, l'un des plus importants programmes de fidélisation au pays, qui sera mis en œuvre dans tout le pays au cours de l'exercice 2023.

Rapport sur la durabilité en quelques chiffres

Nous sommes fiers de vous faire part de nos histoires et de nos progrès dans notre Rapport sur le développement durable à l'adresse : www.sobeyssbreport.com/fr/

Notre planète



Nous réduisons notre empreinte et nous agissons contre les changements climatiques pour protéger notre planète pour les générations futures dans le cadre du programme [FaireNotrePart^{MD}](#).

INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

55 %

cible de réduction minimale des émissions des portées 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2019).

Nos produits



Nous nous assurons de [FaireNotrePart^{MD}](#) en offrant à notre clientèle des choix de produits durables et éthiques.

APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE ET DURABLE

95 %+

des fruits de mer de Nos marques proviennent de sources durables.

Nos gens



Nous mettons l'accent sur le développement et l'habilitation d'une équipe diversifiée et inclusive pour aider notre clientèle et nos communautés à s'épanouir.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

81 %

des employés du siège social du secteur de la vente au détail ont suivi la formation intitulée Au service de tous les consommateurs : Prévention du profilage des consommateurs.

À Empire, notre mission en tant que famille qui nourrit l'esprit de famille est ce qui nous inspire au quotidien. Elle motive notre engagement envers les gens, les clients, les collègues – qui font tourner notre entreprise – les collectivités au sein desquelles nous vivons et les investisseurs qui nous font confiance. Elle stimule notre engagement à protéger la planète et à réduire nos impacts. Et elle nous pousse à rechercher des produits durables et éthiques qui nous alimentent tous.

INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES

28 %

cible de réduction des émissions provenant du carburant vendu d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2019).

62 %

cible de nos fournisseurs en fonction des dépenses pour établir des cibles fondées sur des données scientifiques pour leurs émissions de portées 1 et 2 d'ici 2027 (par rapport à l'année de référence 2019).

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

22 %

réduction du gaspillage alimentaire dans nos magasins depuis 2016.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

13 M\$

donnés en partenariat avec Jour de la Terre Canada pour soutenir des initiatives environnementales depuis 2008.

PARTENAIRES FOURNISSEURS

350+

femmes entrepreneures soutenues au cours de l'exercice 2022 (au Canada anglais).

EXPÉRIENCE CLIENT ET ENGAGEMENT

43

nouveaux sites d'apiculture en milieu urbain ont été implantés au cours de l'exercice 2022 en partenariat avec Alvéole.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ENGAGEMENT

5 M

économie de litres d'eau grâce aux clients qui achètent des herbes fraîches d'Infarm.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

37 %

représentation féminine au sein de la haute direction au cours de l'exercice 2022, soit une hausse de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent.

INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

~19 M\$

ont été donnés pour soutenir les initiatives de santé physique et mentale dans nos communautés (6 M\$ en dons par l'entreprise et 13 M\$ en collecte de fonds) au cours de l'exercice 2022.

Conseil d'administration d'Empire Company Limited



Michelle Banik³⁾

Toronto (Ontario)
Administratrice depuis 2021
Administratrice de sociétés



Cynthia Devine⁵⁾⁷⁾

Toronto (Ontario)
Administratrice depuis 2013
Présidente et chef de la direction
par intérim et chef des finances,
Maple Leaf Sports & Entertainment



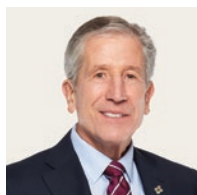
James M. Dickson

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2015
Président du conseil
d'Empire Company Limited
Conseiller juridique,
Stewart McKelvey



Sharon Driscoll²⁾⁵⁾⁷⁾

Vancouver (Colombie-Britannique)
Administratrice depuis 2018
Première vice-présidente et conseillère
spéciale du chef de la direction,
Ritchie Bros. Auctioneers Inc.



Gregory Josefowicz³⁾

Fennville (Michigan) États-Unis
Administrateur depuis 2016
Administrateur de sociétés



Sue Lee³⁾

Vancouver (Colombie-Britannique)
Administratrice depuis 2014
Administratrice de sociétés



William Linton⁴⁾⁵⁾⁷⁾

Toronto (Ontario)
Administrateur depuis 2015
Administrateur de sociétés



Michael Medline

Toronto (Ontario)
Administrateur depuis 2017
Président et chef de la direction,
Empire Company Limited
et Sobeys Inc.



Martine Reardon¹⁾⁵⁾⁷⁾

New York (New York) États-Unis
Administratrice depuis 2017
Chef du marketing et vice-présidente
exécutive, contenu et membres,
National Retail Federation (É.-U.)



Frank C. Sobeys⁵⁾

Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2007
Administrateur de sociétés



John R. Sobeys¹⁾

Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1979
Administrateur de sociétés



Karl R. Sobeys³⁾

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2001
Administrateur de sociétés



Paul D. Sobeys⁵⁾

Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1993
Administrateur de sociétés



Rob G.C. Sobeys³⁾⁵⁾⁸⁾

Stellarton (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1998
Administrateur de sociétés



Martine Turcotte¹⁾⁶⁾⁸⁾

Verdun, Québec
Administratrice depuis 2012
Administratrice de sociétés

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Présidente du comité d'audit
- 3) Membre du comité des ressources humaines
- 4) Président du comité des ressources humaines
- 5) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 6) Présidente du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 7) Membre du comité des mises en candidature
- 8) Présidente du comité des mises en candidature

Pour en savoir davantage,
visitez le
[www.empireco.ca/
governance](http://www.empireco.ca/governance)

Rapport de gestion

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 7 mai 2022

Renseignements prospectifs	10	Situation de trésorerie et sources de financement	23
Survol de la Société	11	Activités d'exploitation	23
Vente au détail de produits alimentaires	11	Activités d'investissement	23
Stratégie de la Société	11	Dépenses d'investissement	24
Mises à jour sur les activités	13	Activités du réseau de magasins et superficie	
Placements et autres activités	16	en pieds carrés	24
Perspectives	16	Activités de financement	25
Sommaire des résultats du quatrième trimestre	17	Flux de trésorerie disponibles	25
Ventes	17	Obligations au titre des avantages sociaux futurs	25
Profit brut	17	Garanties et engagements	26
Bénéfice d'exploitation	18	Situation financière consolidée	26
BAIIA	18	Principales mesures de la situation financière	26
Charges financières	18	Capitaux propres	27
Impôt sur le résultat	18	Offre publique de rachat dans le cours normal	
Bénéfice net	18	des activités	29
Résultats d'exploitation de l'exercice complet	19	Normes et méthodes comptables	29
Ventes	19	Normes, modifications et interprétations publiées,	
Profit brut	19	mais non encore adoptées	29
Bénéfice d'exploitation	20	Estimations comptables critiques	30
BAIIA	20	Contrôles et procédures de communication	
Charges financières	20	de l'information	31
Impôt sur le résultat	20	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	32
Bénéfice net	20	Transactions entre parties liées	32
Performance financière par secteur	21	Rémunération des principaux dirigeants	33
Vente au détail de produits alimentaires	21	Indemnités	33
Placements et autres activités	21	Éventualités	33
Résultats d'exploitation trimestriels	22	Gestion du risque	33
		Désignation des dividendes déterminés	40
		Mesures et données financières non conformes	
		aux PCGR	40
		Mesures financières	40
		Données financières	42

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 7 mai 2022 et pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice clos le 7 mai 2022 et l'exercice clos le 1^{er} mai 2021. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 21 juin 2022, à moins d'indication contraire.

Renseignements prospectifs

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi qu'à l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence financière et les avantages financiers du projet Horizon et de ses initiatives sous-jacentes, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment la capacité des ressources à exécuter le projet et le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien les initiatives;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy et de Longo's en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, le nombre projeté d'ouvertures de magasins et le lieu, la faisabilité et le moment de la construction, sur lesquels les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les plans de la Société visant à accroître encore le chiffre d'affaires et la rentabilité de Nos marques, sur lesquels les futurs coûts d'exploitation ainsi que l'intérêt des clients pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société selon lesquelles l'exercice 2022 reflètera la plus forte dilution du bénéfice net pour le programme Voilà et la dilution du bénéfice net pour l'exercice 2023 sera légèrement plus élevée, sur lesquelles les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, l'intérêt général des clients et la performance de son fournisseur de technologie, Ocado Group plc (« Ocado »), pourraient avoir des répercussions;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle enregistrera une croissance des ventes des magasins comparables pour l'exercice 2023, sur lesquelles la durée et les répercussions du nouveau coronavirus (la « COVID-19 ») sur les activités, la chaîne d'approvisionnement et le comportement des consommateurs pourraient avoir une incidence;
- Les attentes de la Société concernant les répercussions des pressions inflationnistes sur les coûts, qui peuvent varier selon les relations et les négociations avec les fournisseurs et la conjoncture macro-économique;
- Les attentes de la Société selon lesquelles les pénuries de main-d'œuvre n'auront pas de répercussions importantes additionnelles sur la chaîne d'approvisionnement, qui pourrait être perturbée par la disponibilité de la main-d'œuvre;
- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des dépenses liées à l'achèvement de futurs centres de traitement des commandes, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction;
- Les estimations de la Société concernant les futures dépenses d'investissement, qui peuvent être influencées par les résultats d'exploitation, les incidences de la COVID-19 et l'environnement économique;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation;

- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

Survol de la société

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter : i) la vente au détail de produits alimentaires; et ii) les placements et autres activités. Grâce à un chiffre d'affaires annuel d'environ 30,2 G\$ et à des actifs de 16,6 G\$, Empire, ses filiales et ses marchands franchisés et affiliés emploient environ 130 000 personnes.

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fièvre entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 600 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo, Thrifty Foods, Farm Boy, Longo's ainsi que Lawtons Drugs, un service d'épicerie en ligne sous les bannières Voilà, Grocery Gateway, IGA.net et ThriftyFoods.com, et plus de 350 postes d'essence.

STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la Société a lancé le projet Horizon, une stratégie sur trois ans axée sur l'expansion des activités de base et l'accélération du commerce électronique. La Société demeure en voie d'atteindre une augmentation supplémentaire cible de 500 M\$ du BAIIA annualisé et une augmentation de la marge du BAIIA de 100 points de base d'ici l'exercice 2023 grâce à une croissance des parts de marché et à une discipline en matière de coûts et de marges. La Société s'attend à générer un taux de croissance moyen composé du résultat par action d'au moins 15 % pour la période de trois ans du projet Horizon.

Au cours de l'exercice 2021, des gains liés au projet Horizon ont été obtenus grâce à l'expansion et à la rénovation du réseau de magasins de la Société, à l'ouverture de nouveaux magasins, à des améliorations au chapitre de l'exploitation dans les magasins et du merchandising grâce aux données et à l'analytique, ainsi qu'à l'accroissement continu de l'efficacité grâce aux initiatives d'approvisionnement stratégique.

Au cours de l'exercice 2022, le bénéfice a continué de refléter l'incidence positive des initiatives stratégiques du projet Horizon, notamment la maximisation promotionnelle et l'analyse des données, l'expansion et la rénovation continues du réseau de magasins, ainsi que l'efficacité de l'approvisionnement stratégique. Au cours des exercices 2021 et 2022, les gains ont été en partie contrebalancés par l'investissement planifié dans le réseau de commerce électronique de la Société.

Ces initiatives continueront de générer des gains au cours de l'exercice 2023, et des gains supplémentaires sont attendus des initiatives stratégiques lancées plus récemment dans le cadre du projet Horizon, notamment le nouveau programme de fidélisation de la Société, *Scène+*, qui sera implanté progressivement. Les initiatives du projet Horizon axées sur la fidélisation, l'optimisation des magasins et l'expérience client, procureront des avantages principalement au cours de l'exercice 2024 et au-delà.

Enregistrer une croissance des parts de marché

Le soutien et le financement supplémentaires accordés au réseau de magasins devraient permettre une croissance des parts de marché, car ils favoriseront l'amélioration de la productivité des magasins, le développement des activités d'épicerie en ligne, la croissance du portefeuille de marques maison, la poursuite de l'expansion des magasins à bas prix dans l'Ouest canadien, l'augmentation de l'empreinte de Farm Boy en Ontario et l'acquisition de Longo's réalisée au premier trimestre de l'exercice 2022.

Investir dans le réseau de magasins de la Société

La Société a accéléré le rythme des investissements dans les rénovations et les conversions, dans les processus des magasins, les communications, la formation, les technologies et les outils. Ces investissements continus, jumelés à des stratégies de marketing de marque renouvelées et efficaces et à l'expansion des bannières Farm Boy et FreshCo, sont pris en compte dans les dépenses d'investissement de la Société au cours de la durée du projet Horizon. Se reporter à la rubrique « Dépenses d'investissement » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions.

Améliorer la productivité des magasins

La Société a jeté les bases de ses capacités d'analytique avancée il y a quelques années. L'analytique continuera de permettre d'améliorer tous les aspects du service à la clientèle, y compris les surfaces des magasins, les offres promotionnelles et la disponibilité des produits sur les tablettes. Grâce à ces nouvelles capacités d'analytique avancée, la Société est désormais en mesure de raffiner l'expérience client en optimisant les catégories et la proximité des produits afin d'adapter son assortiment à chaque format de magasin.

S'imposer dans le secteur de l'épicerie en ligne au Canada

Le premier centre de traitement des commandes de Vaughan, en Ontario, a commencé ses activités il y a deux ans, et le deuxième centre de traitement des commandes à Montréal a commencé à livrer à ses clients le 7 mars 2022. Les troisième et quatrième centres de traitement des commandes, situés à Calgary et dans la région du Grand Vancouver (« Vancouver »), respectivement, en sont à différents stades de développement. En septembre 2020, la Société a lancé sa solution de cueillette en magasin dans certains établissements sélectionnés Sobeys, qui a été étendue à 98 magasins à l'échelle nationale dans les marchés qui ne seront pas servis par nos centres de traitement des commandes ou dans lesquels les centres n'ont pas encore commencé leurs activités. La Société offre une option de commerce en ligne à ses clients de toutes les provinces.

Élargir le portefeuille de Nos marques

La Société a amélioré le positionnement et l'image de Nos marques. La Société examine le rôle précis de Nos marques dans chaque catégorie et détermine, en fonction des besoins des consommateurs, quelles catégories et bannières devront être privilégiées en vue d'une expansion de ces marques. En étroite collaboration avec ses partenaires fournisseurs, la Société prévoit accroître encore les ventes et la rentabilité du portefeuille de Nos marques en augmentant la distribution, le placement des produits sur les tablettes et l'innovation en matière de produits et en réduisant le coût des biens vendus.

Offrir la meilleure expérience personnalisée aux clients

La Société investit dans l'analytique et la technologie pour mieux cerner les préférences des clients et communiquer avec eux de manière directe et personnalisée, délaissant les communications de masse pour miser sur la création de liens personnels avec les clients. L'objectif est de déployer des offres et des communications personnalisées de classe mondiale pour inspirer les clients et améliorer l'expérience et la pertinence des promotions.

La Société a conçu un moteur de recommandation de nouvelle génération pour une personnalisation à l'échelle, alimentée par l'apprentissage automatique. Ce moteur a été lancé dans certaines régions et a obtenu des résultats préliminaires positifs, notamment un meilleur engagement de la part des clients et une augmentation de leurs dépenses. Les algorithmes de ciblage continueront à se perfectionner à mesure que le moteur sera déployé dans tout le pays, ce qui permettra d'améliorer progressivement le rendement et les résultats.

En juin 2022, la Société a dévoilé une nouvelle stratégie de fidélisation par l'entremise de *Scène+*, l'un des principaux programmes de fidélisation au Canada. Avec la Banque Scotia et Cineplex, la Société est désormais copropriétaire de *Scène+*. Le déploiement s'amorcera dans les provinces de l'Atlantique en août 2022 et se poursuivra d'un bout à l'autre du pays, pour culminer à la fin de l'exercice 2023 dans la plupart des bannières et des magasins de vins et spiritueux de la Société. Les adhérents AIR MILES^{MD} pourront continuer d'accumuler et d'échanger des points dans les magasins de la Société jusqu'à ce que le nouveau programme *Scène+* soit disponible.

Tirer parti de notre discipline en matière de coûts et de marges

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa compétitivité en matière de coûts grâce au projet Horizon. De plus, il est encore possible d'éliminer des coûts sans valeur ajoutée ainsi que d'optimiser les marges.

Favoriser l'efficacité de l'approvisionnement non lié à la mise en marché

L'équipe d'approvisionnement stratégique continue de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les coûts pour les dépenses indirectes.

Continuer à accroître l'efficacité de l'approvisionnement lié à la mise en marché

La Société continue d'investir dans l'analyse avancée des données pour soutenir son processus de planification des catégories. Les marchands travaillent avec les fournisseurs nationaux et de produits de marque maison pour conserver les gains réalisés à la suite de l'examen des catégories et d'établir des partenariats avec les fournisseurs pour saisir les nouvelles occasions et s'assurer que la Société propose à ses clients le meilleur rapport qualité-prix et les meilleures offres.

Une équipe d'approvisionnement nationale a été créée à la fin de l'exercice 2021 pour centraliser les responsabilités en matière d'approvisionnement. Cette structure permet à la Société de faire face efficacement à la pression inflationniste et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement avec les fournisseurs, tout en permettant aux marchands de se concentrer sur la création de valeur pour les clients de la Société.

Investir dans les meilleures solutions d'analytique pour améliorer la proposition de valeur pour les clients

Les outils d'analytique avancée aident la Société à orienter ses investissements vers les produits auxquels les clients tiennent le plus, dans le but d'améliorer la valeur pour les clients.

Les outils d'analytique avancée sont mis à profit à l'échelle nationale par les marchands de catégories, tous formats confondus, pour améliorer l'efficacité des offres promotionnelles de la Société, tout en améliorant la valeur pour les clients. L'initiative de maximisation promotionnelle — un partenariat entre l'équipe d'analyse avancée et les marchands de catégories — a commencé à présenter des avantages en ce qui a trait aux marges au cours de l'exercice 2021. Des investissements supplémentaires dans l'analyse des données et la technologie ont permis de nouvelles améliorations au cours de l'exercice 2022 et continueront à le faire au cours de l'exercice 2023.

Optimiser la productivité de la chaîne d'approvisionnement

La Société continue d'optimiser sa chaîne d'approvisionnement et ses réseaux logistiques et consolidera certains processus d'approvisionnement.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a regroupé deux centres de distribution au Québec en une seule installation et a ouvert un nouveau centre de distribution en Colombie-Britannique, qui regroupe trois anciens centres de distribution en une seule installation. Ces regroupements ont accru la capacité et l'efficacité du réseau.

Améliorer les systèmes et les processus

En exploitant la technologie pour améliorer ses systèmes et ses processus, la Société a davantage d'occasions de réaliser des gains d'efficacité et de réduire ses coûts dans ses fonctions administratives et de soutien ainsi que d'améliorer son service aux magasins.

MISES À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

Farm Boy

L'acquisition de Farm Boy, le 10 décembre 2018, a permis d'ajouter 26 magasins au réseau de la Société en Ontario, et la Société a l'intention de doubler le nombre de magasins Farm Boy dans les cinq ans suivant la date d'acquisition, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto (« RGT »). La Société a ouvert deux nouveaux magasins au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, pour un total de huit nouveaux magasins (y compris un magasin converti) au cours de l'exercice. Cela correspond aux prévisions précédemment exprimées par la direction d'augmenter de sept le nombre net de nouveaux magasins Farm Boy au cours de l'exercice 2022. Au 21 juin 2022, 44 magasins Farm Boy étaient ouverts.

Au cours de l'exercice 2023, la Société prévoit ouvrir quatre autres magasins Farm Boy en Ontario.

FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, la Société a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % des 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins de la bannière FreshCo.

La Société a ouvert trois magasins FreshCo en Alberta au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, pour un total de 12 nouveaux magasins ouverts dans l'Ouest canadien au cours de l'exercice. Cela correspond aux prévisions de la direction d'ouvrir de 10 à 15 magasins FreshCo dans l'Ouest canadien au cours de l'exercice 2022. Au 21 juin 2022 :

- 40 magasins sont ouverts dans les provinces suivantes :
 - » 16 en Colombie-Britannique
 - » 12 en Alberta
 - » 6 au Manitoba
 - » 5 en Saskatchewan
 - » 1 dans le nord de l'Ontario
- 4 magasins doivent ouvrir leurs portes en Alberta au cours de l'exercice 2023

La Société prévoit que 44 magasins FreshCo seront ouverts dans l'Ouest canadien d'ici la fin de l'exercice 2023.

Acquisition d'une entreprise

Le 16 mars 2021, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, une convention visant l'acquisition de 51 % de Longo's, un réseau familial d'épiceries spécialisées implanté depuis longtemps dans la RGT, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway. Le prix de la transaction s'est chiffré à 660,6 M\$. La Société a acquis l'entreprise par l'émission de 3 187 348 actions de catégorie A sans droit de vote à un prix à la date de transaction de 129,6 M\$, par des liquidités de 196,6 M\$ et par un billet à payer conditionnel de 10,7 M\$. L'acquisition a été conclue le 10 mai 2021.

Après le cinquième anniversaire de la transaction, les actionnaires de Longo's détenant la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % auront la possibilité de vendre à Sobeys jusqu'à 12,25 % de leur participation par année, selon un multiple appliqué au bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles des 12 derniers mois. Le multiple variera en fonction de la réalisation de certains résultats commerciaux. Si les actionnaires ne détenant pas le contrôle de Longo's exercent leur option de vente, Sobeys disposera d'une option d'achat correspondante pour le même pourcentage l'année suivante. Après le dixième anniversaire de la transaction, Sobeys et Longo's disposeront toutes deux d'options de vente et d'achat mutuelles pour toute action en circulation restante détenue par les actionnaires ne détenant pas le contrôle. Un passif financier de 239,7 M\$ a été comptabilisé à la date d'acquisition, lequel est réévalué à la clôture de chaque trimestre.

Coûts liés à la fermeture et à la conversion de magasins et aux résiliations de contrats de location

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a inscrit une reprise à l'égard des coûts de fermeture et de conversion supplémentaires de 9,1 M\$ principalement liés à la conversion des magasins aux bannières Farm Boy et FreshCo (1,1 M\$ en 2021). En raison de cette reprise, la charge nette liée à la fermeture et à la conversion de magasins pour l'exercice 2022 s'est établie à 8,8 M\$ (29,5 M\$ en 2021).

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a conclu des transactions de résiliation de bail, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'autres produits de 23,6 M\$ et de 47,0 M\$, respectivement (néant et néant en 2021).

Ratification d'une nouvelle convention collective en Alberta

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la Société a annoncé la ratification d'une nouvelle convention collective pour les magasins Safeway de l'Alberta avec le local 401 des TUAC, le syndicat qui représente la majorité des employés de Safeway dans la province. La convention collective prévoyait le versement d'un paiement forfaitaire unique rétroactif aux employés de Safeway en Alberta pour les heures travaillées au cours des trois dernières années. Le paiement forfaitaire unique rétroactif de 15,6 M\$ lié à cette convention collective a été imputé au bénéfice d'exploitation au cours du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Rapports sur le développement durable

La préoccupation à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») est profondément ancrée dans l'histoire de la Société, et les principes ESG font partie intégrante de l'entreprise depuis sa fondation il y a 115 ans. La Société se concentre sur plusieurs initiatives dans le cadre de sa démarche ESG continue, notamment l'élimination du plastique de ses activités, particulièrement le plastique évitable et difficile à recycler, l'intensification de ses efforts pour cultiver un environnement juste, équitable et inclusif pour tous, l'intégration de mandats de développement durable aux objectifs de gestion de la performance au sein de la Société, ainsi que la réalisation d'une évaluation approfondie de ses émissions de gaz à effet de serre. L'équipe de direction a examiné un large éventail d'enjeux ESG qui sont importants pour les parties prenantes et pour notre succès à long terme et qui créent une valeur commune pour ses parties prenantes, ses activités et ses actionnaires.

La publication du *Rapport sur le développement durable 2021* de la Société en août 2021 a marqué l'étape suivante de sa démarche en matière de développement durable. Il s'agissait de la première fois que la Société publiait un rapport conformément à la norme du secteur des détaillants et des distributeurs alimentaires du Sustainable Accounting Standards Board (SASB). Cette communication fournit de la transparence et des données sur les progrès de la Société dans les principaux domaines ESG de l'entreprise et du secteur. Le *Rapport sur le développement durable 2022* de la Société sera publié en juillet 2022.

Voilà

Le 22 juin 2020, la Société a présenté ce que sera l'avenir de la livraison d'épicerie en ligne aux clients de la RGT grâce à Voilà, sa plateforme de commerce électronique. Voilà est exploitée grâce à la technologie avancée d'Ocado à partir de ses centres de traitement des commandes automatisés. Des robots assemblent les commandes de manière efficace et sécuritaire, ce qui réduit au minimum la manipulation des produits, tandis que les employés de Voilà livrent les commandes directement aux domiciles des clients. En février 2022, Ocado a annoncé une série d'innovations, notamment des robots et des installations de prochaine génération, qui offrent des gains d'efficacité et une réduction des empreintes environnementale et carbone. Certaines de ces innovations seront incluses dans le quatrième centre de traitement des commandes de la Société et mises à la disposition de la Société qui pourra en tenir compte dans ses futures occasions d'automatisation et de gain d'efficacité des centres de traitement des commandes.

La Société exploitera quatre centres de traitement des commandes au Canada. Le centre de traitement des commandes de Vaughan dessert la RGT, Barrie, Kitchener, Waterloo, Guelph, Hamilton, Niagara, St. Catharines et Brantford et dessert Ottawa depuis le quatrième trimestre de l'exercice 2022.

Le deuxième centre de traitement des commandes à Montréal a commencé les livraisons aux clients le 7 mars 2022, en amorçant une transition progressive pour les clients, de IGA.net vers Voilà par IGA. Le déploiement s'est achevé après la fin du quatrième trimestre, et Voilà par IGA dessert désormais plus de 100 municipalités, de Gatineau à Québec en passant par Montréal. Le deuxième centre de traitement des commandes progresse bien, enregistrant une augmentation du volume de commandes hebdomadaires et d'excellents résultats en matière d'expérience client, notamment en ce qui concerne le traitement et la livraison dans les délais prévus.

Le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») a pratiquement terminé la construction du bâtiment du troisième centre de traitement des commandes de Voilà à Calgary et se prépare à le remettre à Ocado pour la construction des installations internes. Le centre de traitement des commandes servira la majeure partie de l'Alberta, et les livraisons devraient commencer au cours du premier trimestre de l'exercice 2024. Le 7 février 2022, la Société a annoncé que son quatrième centre de traitement des commandes sera situé à Vancouver et qu'il servira les clients de la Colombie-Britannique à compter de 2025.

En mars 2021, la Société a ouvert la première ligne de son réseau en étoile à Etobicoke, en Ontario. L'ouverture de la deuxième et de la troisième installation de transbordement a été effectuée à Ottawa et à Québec au cours de l'exercice 2022, augmentant ainsi le nombre de régions de l'Ontario et du Québec bénéficiant du service Voilà. Les différentes lignes d'un réseau en étoile constituent des installations de transbordement qui améliorent l'efficacité des centres de traitement des commandes.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a lancé le service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà et sert désormais des clients dans 30 magasins du Canada atlantique et de l'Alberta, et le service a depuis été étendu à la Colombie-Britannique, au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Ontario. Au cours de l'exercice 2022, la Société a ajouté 68 magasins, pour un total de 98 magasins offrant le service. La solution retenue pour le service de cueillette à l'extérieur du magasin repose sur la technologie d'Ocado et est destinée aux clients des marchés qui ne comptent pas encore, ou ne compteront pas, de centre de traitement des commandes en activité dans leur région.

Avec quatre centres de traitement des commandes et leurs installations de transbordement sous-jacentes ainsi que le service de cueillette à l'extérieur du magasin, la Société sera en mesure de servir environ 75 % des ménages canadiens, ce qui représente environ 90 % des dépenses en ligne projetées des Canadiens.

Les résultats en hausse à Vaughan, l'augmentation des coûts à Montréal et l'ajout de magasins offrant le service de cueillette à l'extérieur du magasin ont réduit le bénéfice net de la Société pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022 de 0,07 \$ et de 0,28 \$ par action, respectivement (0,04 \$ et 0,18 \$ en 2021). Cela correspond aux attentes de la direction de 0,25 \$ à 0,30 \$ par action annoncées précédemment. La direction continue de s'attendre à ce que l'exercice 2022 reflète la plus forte dilution du bénéfice net pour le programme Voilà.

Au Canada, les ventes d'épicerie en ligne ont continué de croître par rapport à l'exercice précédent, bien qu'à un rythme beaucoup plus lent qu'au début de la pandémie de COVID-19. Les quatre plateformes de commerce électronique de la Société ont vu leur chiffre d'affaires combiné croître de 12 % au quatrième trimestre de l'exercice 2022 par rapport à l'exercice précédent (15 % en 2021). L'augmentation s'explique essentiellement par l'acquisition de Grocery Gateway et la croissance continue de Voilà, en partie contrebalancées par les diminutions enregistrées par les bannières IGA.net et ThriftyFoods.com en raison de l'augmentation du volume au cours de l'exercice précédent pendant les fermetures liées à la COVID-19.

Autres mises à jour sur les activités

Le 7 février 2022, les employés d'un centre de distribution situé au Québec se sont mis en grève à la suite de l'incapacité des négociations en cours entre la Société et le syndicat de convenir des modalités d'une nouvelle convention collective. La grève a pris fin le 10 mai 2022, après la conclusion d'une nouvelle convention collective de trois ans. L'impact différentiel de la grève sur le résultat par action a été de 0,04 \$ et a eu un effet sur le bénéfice au quatrième trimestre de l'exercice 2022.

Le 3 mai 2022, la Société a remis un avis de remboursement anticipé des billets de série 2013-2 de 500,0 M\$ (les « billets »). Le remboursement est entré en vigueur le 2 juin 2022. La prime de remboursement anticipé de 9,2 M\$ a été imputée au bénéfice du quatrième trimestre de l'exercice 2022.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

En date du 7 mai 2022, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 41,5 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie (TSX : CRR.UN), fonds de placement immobilier à capital variable enregistré en Ontario. Le FPI Crombie est l'un des plus importants propriétaires d'immeubles commerciaux du pays, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada.
2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »). Genstar est un promoteur immobilier résidentiel qui exerce ses activités dans des secteurs choisis de l'Ontario, de l'Ouest canadien et des États-Unis.

Perspectives

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, la majorité des restrictions liées à la COVID-19 instaurées par les autorités gouvernementales ont été levées. La Société et le secteur continuent d'être touchés par la COVID-19 ainsi que par ses répercussions supplémentaires, comme les pressions inflationnistes plus élevées que la normale et les pénuries de main-d'œuvre. Étant donné l'imprévisibilité de la COVID-19, la Société s'attend à ce que le comportement de la clientèle au cours de l'exercice 2023, en ce qui concerne la pandémie, reste largement semblable à celui observé au deuxième semestre de l'exercice 2022.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, le coût de maintien des mesures de sécurité et de désinfection s'est établi à environ 6,0 M\$ (19,0 M\$ en 2021) et est inclus dans les frais de vente et charges administratives. Ces coûts s'inscrivent désormais dans le cours normal des activités d'exploitation et ne seront plus présentés séparément.

Le secteur continue de subir des pressions inflationnistes, notamment en ce qui concerne le coût des marchandises vendues, y compris le carburant. Bien qu'il soit difficile d'estimer combien de temps ces pressions vont durer, la Société se concentre sur les relations et les négociations avec les fournisseurs afin de garantir des prix concurrentiels aux consommateurs.

Le secteur continue de connaître des difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement liées principalement aux pénuries de main-d'œuvre. Même s'il est difficile d'estimer la durée de ces difficultés, la direction continue d'envisager le recours, si nécessaire, à d'autres sources d'approvisionnement et elle ne s'attend pas à ce que cela ait des répercussions importantes sur la chaîne d'approvisionnement.

La Société prévoit que les ventes des magasins comparables afficheront une croissance au cours de l'exercice 2023. Les marges continueront de refléter les avantages des initiatives du projet Horizon et des autres améliorations sur le plan de l'exploitation. Ces avantages pourraient être en partie contrebalancés par l'effet des variations dans la composition des ventes entre les bannières et l'incidence de la hausse des ventes de carburant.

La Société s'attend à une amélioration continue des résultats du site de commerce électronique de Voilà à Vaughan, dans la mesure où les volumes augmentent et où l'efficacité s'améliore. Dans un même temps, Voilà engagera également des coûts supplémentaires à mesure que l'installation de Montréal accroîtra ses activités et que les installations de Calgary et de Vancouver seront mises en service. Le taux de croissance des ventes aura surtout une incidence sur le bénéfice futur. La Société prévoit que l'exercice 2023 reflétera une légère amélioration de la dilution du bénéfice net du programme Voilà par rapport à l'exercice 2022, car on s'attend à ce que le centre de traitement des commandes de Vaughan commence à enregistrer un BAIIA positif vers la fin de sa troisième année d'exploitation. La montée en puissance de l'installation de Montréal devrait entraîner des coûts plus élevés au cours de la première moitié de l'exercice 2023, mais les résultats devraient connaître une amélioration pour le reste de l'exercice.

La Société a poursuivi l'expansion de ses magasins à bas prix dans l'Ouest canadien, et il y a maintenant 40 magasins en activité. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2022, les magasins à bas prix ont étendu leur présence de 40 % dans l'Ouest. Les magasins récemment ouverts améliorent leur efficacité plus rapidement que les magasins qui ont été convertis initialement, car l'activité a atteint une masse critique dans chaque province. La Société prévoit ouvrir quatre autres magasins en Alberta d'ici la fin de l'exercice 2023, pour un total de 44 magasins.

La direction prévoit toujours qu'elle atteindra les objectifs du projet Horizon sur trois ans et que des avantages connexes continueront de s'ajouter au cours de l'exercice 2024 et au-delà, y compris les initiatives lancées au cours de l'exercice 2023 qui sont axées sur la fidélisation, l'optimisation des magasins et l'expérience client.

Sommaire des résultats du quatrième trimestre

La clôture du quatrième trimestre de la Société est le premier samedi de mai. Par conséquent, le quatrième trimestre compte habituellement 13 semaines, mais comprend les résultats pour une période de 14 semaines tous les cinq à six ans. Les trimestres clos le 7 mai 2022 et le 1^{er} mai 2021 comptaient respectivement 14 semaines et 13 semaines.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$	Variation en %
Ventes	7 840,8 \$	6 920,0 \$	920,8 \$	13,3 %
Profit brut ¹⁾	2 004,0	1 795,7	208,3	11,6 %
Bénéfice d'exploitation	333,6	295,0	38,6	13,1 %
BAIIA ¹⁾	586,2	514,4	71,8	14,0 %
Charges financières, montant net	82,0	66,7	15,3	22,9 %
Charge d'impôt sur le résultat	58,2	45,0	13,2	29,3 %
Participations ne donnant pas le contrôle	14,9	11,4	3,5	30,7 %
Bénéfice net ²⁾	178,5	171,9	6,6	3,8 %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net ²⁾	0,68 \$	0,65 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	263,0	266,5		
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net ²⁾	0,68 \$	0,64 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	264,0	267,6		
Dividende par action	0,15 \$	0,13 \$		

	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021
Marge brute ¹⁾	25,6 %	25,9 %
Marge du BAIIA ¹⁾	7,5 %	7,4 %
Diminution des ventes des magasins comparables ¹⁾	(0,1)%	(4,5)%
Diminution des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	(2,5)%	(6,1)%
Taux d'impôt effectif	23,1 %	19,7 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

Ventes

Les ventes du trimestre clos le 7 mai 2022 ont augmenté de 13,3 % en raison principalement de la semaine d'activité additionnelle, de l'acquisition de Longo's, de la hausse des ventes de carburant, de la hausse de l'inflation des prix des aliments et des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, y compris l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et de Farm Boy en Ontario.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 11,6 % pour le trimestre clos le 7 mai 2022, en raison principalement de la hausse des ventes attribuable à la semaine d'activité additionnelle, de la prise en compte de Longo's dans les résultats de la Société, et des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, notamment l'expansion de Farm Boy en Ontario, de Voilà à l'échelle nationale et de FreshCo dans l'Ouest canadien, et l'utilisation des outils de maximisation promotionnelle d'analytique avancée.

La marge brute du trimestre a diminué pour s'établir à 25,6 %, comparativement à 25,9 % à l'exercice précédent. La marge brute a diminué en raison de l'effet de la hausse des ventes de carburant, de l'augmentation des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, y compris les coûts découlant de la grève au centre de distribution au Québec, et des variations dans la composition des ventes entre les bannières sans postes d'essence. Cette diminution a été en partie contrebalancée par la prise en compte de Longo's dans les résultats et les avantages liés aux initiatives du projet Horizon. Compte non tenu de l'incidence de la composition des ventes de carburant, la marge brute a été supérieure de 17 points de base à celle de l'exercice précédent.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	321,2 \$	279,8 \$	41,4 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	10,7	11,8	(1,1)
Genstar	3,3	4,4	(1,1)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,6)	(1,0)	(0,6)
	12,4	15,2	(2,8)
Bénéfice d'exploitation	333,6 \$	295,0 \$	38,6 \$

Pour le trimestre clos le 7 mai 2022, le bénéfice d'exploitation du secteur Vente au détail de produits alimentaires a augmenté en raison principalement de la croissance du bénéfice attribuable à la hausse des ventes et du profit brut, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des frais de vente et charges administratives. La hausse des frais de vente et charges administratives s'explique essentiellement par la prise en compte de Longo's, l'investissement dans les initiatives liées au projet Horizon (notamment l'expansion de Voilà à l'échelle nationale, de Farm Boy en Ontario et de FreshCo dans l'Ouest canadien), et par la hausse des coûts de main-d'œuvre des établissements de détail attribuable à la semaine d'activité additionnelle. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la diminution des coûts liés à la COVID-19.

Pour le trimestre clos le 7 mai 2022, le bénéfice d'exploitation du secteur Placements et autres activités a diminué en raison principalement de la baisse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie et de Genstar par rapport à l'exercice précédent.

BAIIA

Pour le trimestre clos le 7 mai 2022, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 586,2 M\$, comparativement à 514,4 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA a augmenté, passant de 7,4 % à 7,5 %.

Charges financières

Pour le trimestre clos le 7 mai 2022, les charges financières nettes ont augmenté en raison essentiellement d'une prime de remboursement anticipé de 9,2 M\$ liée aux billets de 500,0 M\$ et de la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives attribuable à la semaine d'activité additionnelle.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 23,1 % pour le trimestre clos le 7 mai 2022, contre 19,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement et des éléments de capital qui sont imposés à des taux moins élevés. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts, qui n'ont pas été toutes récurrentes, et des éléments de capital non imposables.

Bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$
Bénéfice net ¹⁾	178,5 \$	171,9 \$	6,6 \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,68 \$	0,64 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	264,0	267,6	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

2) Résultat par action (« RPA »).

Résultats d'exploitation de l'exercice complet

La clôture de l'exercice de la Société est le premier samedi de mai. Par conséquent, l'exercice financier compte habituellement 52 semaines, mais comprend les résultats pour une période de 53 semaines tous les cinq à six ans. Les exercices clos le 7 mai 2022 et le 1^{er} mai 2021 comprenaient respectivement 53 semaines et 52 semaines.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Comparaison entre l'exercice 2022 et l'exercice 2021	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	30 162,4 \$	28 268,3 \$	26 588,2 \$	1 894,1 \$	6,7 %
Profit brut	7 659,7	7 199,3	6 633,3	460,4	6,4 %
Bénéfice d'exploitation	1 363,7	1 299,5	1 111,8	64,2	4,9 %
BAIIA	2 330,8	2 143,8	1 892,4	187,0	8,7 %
Charges financières, montant net	282,1	269,4	279,1	12,7	4,7 %
Charge d'impôt sur le résultat	270,3	265,9	219,9	4,4	1,7 %
Participations ne donnant pas le contrôle	65,5	62,7	29,3	2,8	4,5 %
Bénéfice net ¹⁾	745,8	701,5	583,5	44,3	6,3 %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net ¹⁾	2,81 \$	2,61 \$	2,16 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	265,2	268,3	270,4		
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net ¹⁾	2,80 \$	2,60 \$	2,15 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	266,2	269,3	271,4		
Dividende par action	0,60 \$	0,52 \$	0,48 \$		

	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020
Marge brute	25,4 %	25,5 %	24,9 %
Marge du BAIIA	7,7 %	7,6 %	7,1 %
Croissance des ventes des magasins comparables	0,0 %	4,7 %	4,6 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	(2,1) %	5,6 %	5,7 %
Taux d'impôt effectif	25,0 %	25,8 %	26,4 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS D'EMPIRE COMPANY LIMITED

Ventes

Les ventes de l'exercice clos le 7 mai 2022 ont augmenté de 6,7 % en raison principalement de l'acquisition de Longo's, de la hausse des ventes de carburant, de la semaine d'activité additionnelle, des avantages liés aux initiatives du projet Horizon, y compris l'expansion de Farm Boy et de Voilà en Ontario et de FreshCo dans l'Ouest canadien, et de la hausse de l'inflation des prix des aliments. L'augmentation a été en partie contrebalancée par le changement du comportement d'achat des consommateurs découlant des diverses mesures de santé publique liées à la COVID-19.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 6,4 % pour l'exercice clos le 7 mai 2022, en raison principalement de la hausse des ventes. La marge brute de l'exercice a diminué légèrement pour s'établir à 25,4 %, alors qu'elle s'était chiffrée à 25,5 % pour l'exercice précédent, en raison de l'incidence de la hausse des ventes de carburant, en partie contrebalancée par la prise en compte de Longo's dans les résultats et les avantages liés aux initiatives du projet Horizon. Compte non tenu de la composition des ventes de carburant, la marge brute a été supérieure de 43 points de base à celle de l'exercice précédent.

Bénéfice d'exploitation

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$
Bénéfice d'exploitation consolidé :			
Vente au détail de produits alimentaires	1 277,0 \$	1 251,3 \$	25,7 \$
Placements et autres activités :			
FPI Crombie	61,0	32,7	28,3
Genstar	32,4	21,3	11,1
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(6,7)	(5,8)	(0,9)
	86,7	48,2	38,5
Bénéfice d'exploitation	1 363,7 \$	1 299,5 \$	64,2 \$

Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, le bénéfice d'exploitation du secteur Placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie et de l'augmentation des ventes d'immeubles de Genstar, comme il est mentionné à la rubrique « Placements et autres activités ».

Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, le bénéfice d'exploitation du secteur Vente au détail de produits alimentaires a augmenté en raison principalement de la hausse des ventes, du profit brut et des autres produits ayant découlé des résiliations de contrats de location au cours de l'exercice considéré, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des frais de vente et charges administratives. La hausse des frais de vente et charges administratives s'explique essentiellement par la prise en compte de Longo's et de l'investissement dans les initiatives liées au projet Horizon, notamment l'expansion de Farm Boy en Ontario, de Voilà à l'échelle nationale et de FreshCo dans l'Ouest canadien, ainsi que par l'augmentation de l'amortissement lié aux actifs au titre des droits d'utilisation. L'augmentation a été en partie contrebalancée par la diminution des coûts liés à la COVID-19.

BAIIA

Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 2 330,8 M\$, comparativement à 2 143,8 M\$ pour l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA a augmenté, passant de 7,6 % à 7,7 %.

Charges financières

Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, les charges financières nettes ont augmenté en raison essentiellement de la prime de remboursement anticipé de 9,2 M\$ liée aux billets de 500,0 M\$ et de la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives attribuable à la semaine d'activité additionnelle. Cette augmentation s'explique également par la baisse des produits d'intérêts liés aux créances au titre des contrats de location et à la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,0 % pour l'exercice clos le 7 mai 2022, contre 25,8 % pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice considéré a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison principalement des entités structurées consolidées et des éléments de capital qui sont imposés à des taux moins élevés et des avantages liés aux crédits d'impôt à l'investissement. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice précédent a été inférieur au taux prévu par la loi, en raison principalement de la réévaluation des estimations relatives aux impôts et des éléments de capital non imposables, facteurs contrebalancés par les différences entre les taux d'impôt des diverses entités.

Bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$
Bénéfice net ¹⁾	745,8 \$	701,5 \$	44,3 \$
RPA (après dilution)	2,80 \$	2,60 \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	266,2	269,3	

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Performance financière par secteur

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, y compris les résultats consolidés de Sobeys, pour les exercices clos le 7 mai 2022, le 1^{er} mai 2021 et le 2 mai 2020.

L'information financière qui suit représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation. Voir la rubrique « Résultats d'exploitation de l'exercice complet » pour une analyse détaillée de ces ajustements.

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020	Comparaison entre l'exercice 2022 et l'exercice 2021	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	30 162,4 \$	28 268,3 \$	26 588,2 \$	1 894,1 \$	6,7 %
Profit brut	7 659,7	7 199,3	6 633,3	460,4	6,4 %
Bénéfice d'exploitation	1 277,0	1 251,3	1 040,2	25,7	2,1 %
BAIIA	2 243,9	2 094,7	1 820,7	149,2	7,1 %
Bénéfice net ¹⁾	677,9	673,9	528,1	4,0	0,6 %

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Pour évaluer la performance et la situation financières, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Ces mesures sont présentées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020
Croissance des ventes	6,7 %	6,3 %	5,8 %
Croissance des ventes des magasins comparables	0,0 %	4,7 %	4,6 %
(Diminution) croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	(2,1) %	5,6 %	5,7 %
Rendement des capitaux propres ¹⁾	17,7 %	20,8 %	18,3 %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	65,1 %	66,6 %	69,7 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ¹⁾	3,3 x	3,3 x	3,8 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	817,2 \$	659,1 \$	574,8 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$
FPI Crombie	61,0 \$	32,7 \$	28,3 \$
Genstar	32,4	21,3	11,1
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(6,7)	(5,8)	(0,9)
	86,7 \$	48,2 \$	38,5 \$

Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, le bénéfice tiré des placements et autres activités a augmenté en raison principalement de la hausse de la quote-part du bénéfice provenant du FPI Crombie qui a découlé d'importantes ventes d'immeubles et de l'augmentation des ventes d'immeubles de Genstar.

Résultats d'exploitation trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2022				Exercice 2021			
	T4 (14 semaines) 7 mai 2022	T3 (13 semaines) 29 janv. 2022	T2 (13 semaines) 30 oct. 2021	T1 (13 semaines) 31 juill. 2021	T4 (13 semaines) 1 ^{er} mai 2021	T3 (13 semaines) 30 janv. 2021	T2 (13 semaines) 31 oct. 2020	T1 (13 semaines) 1 ^{er} août 2020
Ventes	7 840,8 \$	7 377,3 \$	7 318,3 \$	7 626,0 \$	6 920,0 \$	7 018,7 \$	6 975,4 \$	7 354,2 \$
Bénéfice d'exploitation	333,6	354,8	327,9	347,4	295,0	320,4	306,5	377,6
BAIIA ¹⁾	586,2	597,5	565,2	581,9	514,4	533,5	513,4	582,5
Bénéfice net ²⁾	178,5	203,4	175,4	188,5	171,9	176,3	161,4	191,9
Résultat par action, de base								
Bénéfice net ²⁾	0,68 \$	0,77 \$	0,66 \$	0,71 \$	0,65 \$	0,66 \$	0,60 \$	0,71 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	263,0	264,1	265,4	267,0	266,5	268,1	269,0	269,0
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net ²⁾	0,68 \$	0,77 \$	0,66 \$	0,70 \$	0,64 \$	0,66 \$	0,60 \$	0,71 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	264,0	264,9	266,3	268,1	267,6	269,1	270,1	269,8

1) Le BAIIA est rapproché du bénéfice net de la période écoulée et de la période comparative à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Au cours des huit derniers trimestres, les résultats ont fluctué, en raison de l'incidence de la COVID-19 et du changement du comportement d'achat des consommateurs qui en découle, ce qui a entraîné une fluctuation des ventes au cours de l'exercice 2021. Les ventes ont commencé à se stabiliser au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021 en raison de l'assouplissement des restrictions, mais elles demeurent plus élevées qu'avant la pandémie. La semaine d'activité additionnelle a également eu une incidence sur les résultats du trimestre écoulé. Depuis le 10 mai 2021, les résultats de la Société tiennent compte des résultats de Longo's.

Les ventes subissent l'incidence des fluctuations de l'inflation. Les résultats sont soumis aux fluctuations saisonnières, en particulier au cours de la période estivale et de la période des fêtes, au cours desquelles les ventes au détail ont tendance à augmenter et peuvent générer de meilleurs résultats d'exploitation. Les ventes, le bénéfice d'exploitation, le BAIIA et le bénéfice net ont subi l'incidence des activités d'investissement stratégique de la Société, de la concurrence dans le secteur, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général ainsi que d'autres facteurs de risque, qui sont indiqués à la rubrique « Gestion du risque ».

Situation de trésorerie et sources de financement

Le tableau qui suit souligne les composantes importantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées. Pour de plus amples renseignements, voir le tableau consolidé des flux de trésorerie des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 7 mai 2022.

(en millions de dollars)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	469,5 \$	562,3 \$	2 107,1 \$	1 859,6 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(227,0)	(152,8)	(891,4)	(502,3)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(295,8)	(303,3)	(1 293,9)	(1 475,2)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(53,3) \$	106,2 \$	(78,2) \$	(117,9) \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué pour le trimestre par rapport à l'exercice précédent en raison principalement des variations favorables du fonds de roulement au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancées par la hausse du bénéfice net au cours de l'exercice considéré.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté pour l'exercice par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des impôts payés, de la hausse du bénéfice net et des variations favorables du fonds de roulement.

Activités d'investissement

Le tableau qui suit présente le détail des activités d'investissement pour les périodes considérées :

(en millions de dollars)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	(83,0) \$	– \$	(124,5) \$	– \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(205,9)	(210,6)	(780,3)	(659,1)
Produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location	25,5	49,7	175,6	113,7
Contrats de location et autres créances, montant net	15,7	(18,8)	25,4	(30,2)
Autres actifs et autres passifs non courants	(2,1)	5,0	(28,9)	4,6
Acquisitions d'entreprises	(6,0)	(5,5)	(242,0)	(15,9)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	27,3	26,4	79,4	79,1
Intérêts reçus	1,5	1,0	3,9	5,5
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(227,0) \$	(152,8) \$	(891,4) \$	(502,3) \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de l'achat de 83,0 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et de la baisse du produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location. L'augmentation a été en partie contrebalancée par la hausse des contrats de location et autres créances.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour l'exercice ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des acquisitions d'entreprises, notamment Longo's, de l'achat de 124,5 M\$ de parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et de l'accroissement des dépenses d'investissement. L'augmentation a été en partie contrebalancée par le produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location et la hausse des contrats de location et autres créances.

Dépenses d'investissement

La Société a investi des sommes de 273,4 M\$ et de 767,2 M\$ en dépenses d'investissement¹⁾ pour le trimestre et l'exercice clos le 7 mai 2022, respectivement (231,6 M\$ et 679,2 M\$ en 2021), qui ont notamment été affectées aux rénovations et à la construction de nouveaux magasins, aux centres de traitement des commandes Voilà, à des établissements FreshCo dans l'Ouest canadien et aux investissements dans les technologies analytiques avancées et d'autres systèmes technologiques. Ces investissements sont conformes aux attentes de la direction, qui avait annoncé précédemment que les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 se situeraient à environ 765 M\$.

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissement devraient se chiffrer à environ 800 M\$, et la moitié environ de ces investissements sera consacrée à des rénovations et à de nouveaux magasins. La Société prévoit ouvrir quatre magasins FreshCo dans l'Ouest canadien et étendre la présence de la bannière Farm Boy et Longo's à quatre et à deux magasins, respectivement, en Ontario. La Société investira environ 25 % de ses dépenses d'investissement estimées dans des technologies d'analyse avancée et d'autres systèmes technologiques.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

Activités du réseau de magasins et superficie en pieds carrés

Le tableau qui suit présente le détail des investissements effectués par Sobeys dans son réseau de magasins au cours du trimestre et de l'exercice clos le 7 mai 2022 comparativement à l'exercice précédent.

Nombre de magasins	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Ouvertures/relocalisations/acquisitions ¹⁾²⁾	4	3	56	22
Agrandissements	1	1	2	2
Changements de bannière/réaménagements	1	3	8	7
Fermetures – en attente d'une conversion	–	–	1	–
Fermetures ¹⁾	12	7	40	26
Ouvertures – FreshCo ³⁾	3	6	12	15
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ³⁾	–	1	15	1
Ouvertures – Farm Boy	2	1	8	6
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins Farm Boy	–	1	–	4

1) Incidence globale, exclusion faite de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo.

2) Inclut 36 magasins Longo's qui ont été acquis au cours du premier trimestre de l'exercice 2022.

3) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien.

Le tableau qui suit indique les variations de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activités pour la période de 14 semaines et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 :

Superficie (en milliers de pieds carrés)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022
Ouvertures	51	261
Changements de bannière/réaménagements	(15)	22
Acquisitions ¹⁾	–	1 311
Agrandissements	7	27
Fermetures – en attente d'une conversion	–	(49)
Fermetures	(48)	(275)
Variation nette compte non tenu de l'incidence de l'expansion de Farm Boy et de FreshCo	(5)	1 297
Ouvertures – FreshCo ²⁾	131	536
Fermetures – en attente d'une conversion en magasins FreshCo ²⁾	–	(688)
Ouvertures – Farm Boy	55	216
Variation nette	181	1 361

1) Concerne l'acquisition de Longo's.

2) Concerne spécifiquement les magasins convertis en magasins FreshCo dans l'Ouest canadien, compte tenu des fermetures de magasins Safeway et Sobeys.

Au 7 mai 2022, Sobeys occupait une surface commerciale totale de 41,6 millions de pieds carrés, en hausse de 3,2 % par rapport à 40,3 millions de pieds carrés au 1^{er} mai 2021.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour le trimestre ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison du volume plus élevé de rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote à l'exercice précédent, en partie contrebalancée par la hausse des paiements au titre des obligations locatives au cours de l'exercice considéré.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison du remboursement plus élevé de facilités de crédit à l'exercice précédent, en partie contrebalancé par la hausse des rachats d'actions de catégorie A sans droit de vote et le paiement plus élevé d'obligations locatives au cours de l'exercice considéré.

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	469,5 \$	562,3 \$	(92,8) \$	2 107,1 \$	1 859,6 \$	247,5 \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location	25,5	49,7	(24,2)	175,6	113,7	61,9
Déduire : intérêts payés	(22,0)	(21,7)	(0,3)	(56,2)	(60,4)	4,2
paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(218,2)	(192,5)	(25,7)	(635,0)	(569,3)	(65,7)
acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(205,9)	(210,6)	4,7	(780,3)	(659,1)	(121,2)
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	48,9 \$	187,2 \$	(138,3) \$	811,2 \$	684,5 \$	126,7 \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre ont diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison principalement de la baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de la hausse des paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et de la diminution du produit de la sortie d'actifs et de la résiliation de contrats de location.

Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison principalement de la hausse des activités d'exploitation, qui découle de la baisse des impôts payés, de la hausse du bénéfice net et des variations favorables du fonds de roulement, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des dépenses d'investissement.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a versé des cotisations de 20,1 M\$ (17,4 M\$ en 2021) à ses régimes enregistrés à prestations définies. La Société prévoit verser des cotisations d'environ 14,4 M\$ à ces régimes au cours de l'exercice 2023.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 7 mai 2022 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
Engagements							
Dettes à long terme ¹⁾²⁾	581,0 \$	10,8 \$	7,2 \$	5,5 \$	4,7 \$	570,1 \$	1 179,3 \$
Contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de preneur	547,7	547,7	530,7	488,6	444,6	3 009,8	5 569,1
Contrats de location-financement conclus avec des parties liées, à titre de preneur	177,3	178,7	179,2	177,8	174,7	1 614,5	2 502,2
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	–	84,0	–	–	7,3	270,8	362,1
Engagements en matière de dépenses d'investissement	52,1	57,5	–	–	–	–	109,6
Obligations contractuelles	1 358,1	878,7	717,1	671,9	631,3	5 465,2	9 722,3
Contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement conclus avec des tiers, à titre de bailleur	(82,5)	(77,6)	(72,6)	(66,2)	(59,4)	(317,1)	(675,4)
Contrats de location simple liés aux immeubles détenus, à titre de bailleur	(6,8)	(6,0)	(5,2)	(4,7)	(3,8)	(11,9)	(38,4)
Contrats de location simple liés aux immeubles sous-loués, à titre de bailleur	(69,5)	(61,7)	(53,1)	(46,7)	(37,4)	(177,0)	(445,4)
Obligations contractuelles, montant net	1 199,3 \$	733,4 \$	586,2 \$	554,3 \$	530,7 \$	4 959,2 \$	8 563,1 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

2) Tient compte de billets d'un capital total de 500,0 M\$ remboursés après la clôture du trimestre.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 10 et 16 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 7 mai 2022.

Situation financière consolidée

Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 991,5 \$	4 372,7 \$	3 924,6 \$
Valeur comptable par action ordinaire ¹⁾	18,82 \$	16,30 \$	14,51 \$
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 176,7 \$	1 225,3 \$	1 675,2 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	6 285,4 \$	5 908,1 \$	5 266,2 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	59,9 %	62,0 %	63,9 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ¹⁾	3,2 x	3,3 x	3,7 x
Ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts ¹⁾	8,3 x	8,0 x	6,8 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,8 x	0,9 x	0,8 x
Total de l'actif	16 593,6 \$	15 173,9 \$	14 632,9 \$
Total des passifs financiers non courants	7 220,0 \$	7 187,7 \$	6 559,0 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Au cours de l'exercice 2022, DBRS Morningstar (« DBRS ») a confirmé la notation de BBB (faible) de Sobeys et sa tendance est passée de stable à positive, tandis que la notation de S&P Global (« S&P ») est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 7 mai 2022 :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB (faible)	Positive
S&P	BBB-	Stable

Empire détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 250,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 7 mai 2022, le solde de la facilité de crédit était de 47,3 M\$ (119,8 M\$ en 2021). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 7 mai 2022, le solde de la facilité était de néant (néant en 2021) et Sobeys avait émis 75,1 M\$ de lettres de crédit relativement à la facilité (86,1 M\$ en 2021). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 10 mai 2021, Sobeys a acquis, dans le cadre de l'acquisition de Longo's, la marge de crédit d'exploitation à vue existante de 75,0 M\$ de cette dernière. Au 7 mai 2022, le solde de la facilité était de 15,1 M\$ (néant en 2021). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie au 7 mai 2022, ainsi que ses facilités de crédit disponibles d'environ 838 M\$ et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier ses sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 16 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 7 mai 2022.

Capitaux propres

Au 7 mai 2022, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	754 605 023	760 984 006
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation (en millions de dollars)	Nombre d'actions	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Actions de catégorie A sans droit de vote	164 563 680	2 019,6 \$	1 963,4 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(39 027)	(0,8)	(0,9)
Total		2 026,1 \$	1 969,8 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 7 mai 2022, par rapport à l'exercice précédent :

(nombre d'actions)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	167 323 301	170 971 038
Émises au cours de l'exercice	3 619 362	476 523
Rachetées aux fins d'annulation	(6 378 983)	(4 124 260)
Émises et en circulation à la clôture	164 563 680	167 323 301
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(46 512)	(163 497)
Émises aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	7 790	117 809
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(305)	(824)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(39 027)	(46 512)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	164 524 653	167 276 789
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 7 mai 2022 ont été attribuées à des prix allant de 18,70 \$ à 42,60 \$, expirent entre juin 2022 et juin 2029 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,25 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2022 et 2021 se présentent comme suit :

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 361 032	27,96 \$	4 685 664	26,03 \$
Attribuées	610 692	42,05	926 108	30,90
Exercées	(936 807)	22,55	(1 196 129)	22,67
Expirées	(9 582)	26,39	(5 216)	25,44
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(18 009)	37,69	(49 395)	31,32
Solde à la clôture	4 007 326	31,33 \$	4 361 032	27,96 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 212 083		1 346 483	

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 156,8 M\$ (139,4 M\$ en 2021) à ses actionnaires ordinaires, ce qui représente un versement de 0,60 \$ par action (0,52 \$ par action en 2021) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au 20 juin 2022, la Société comptait 163 759 805 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation. Des options visant l'acquisition de 4 007 326 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours au 7 mai 2022 (4 361 032 au 1^{er} mai 2021). Au 20 juin 2022, des options visant l'acquisition de 3 998 354 actions de catégorie A sans droit de vote étaient en cours (4 342 660 au 21 juin 2021).

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde à l'ouverture	46 512	0,9 \$	3,2 \$
Acquises	305	—	—
Émises	(7 790)	(0,1)	(2,3)
Solde à la clôture	39 027	0,8 \$	0,9 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 21 juin 2022, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la Bourse de Toronto (« TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 10 500 000 actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») représentant 7,0 % du flottant des 150 258 764 actions de catégorie A en circulation au 17 juin 2022, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Au 17 juin 2022, 163 759 805 actions de catégorie A étaient émises et en circulation.

La Société a l'intention de racheter des actions de catégorie A d'un montant de 350,0 M\$ au cours de l'exercice 2023. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans le meilleur intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats peuvent commencer le 2 juillet 2022 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions s'étant établie à 382 234 au cours des six derniers mois, les achats quotidiens seront limités à 95 558 actions de catégorie A (25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A), à l'exception de l'exemption pour les achats en bloc.

La Société a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, qui a commencé le 2 juillet 2021 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2022, la Société a reçu l'autorisation par la TSX de racheter un maximum de 8 468 408 actions de catégorie A, représentant environ 5,0 % des actions de catégorie A en circulation au 18 juin 2021. Au 17 juin 2022, la Société avait racheté 5 309 037 actions (5 272 860 au 21 juin 2021) par l'intermédiaire de la TSX au prix moyen pondéré de 39,09 \$ (37,83 \$ au 21 juin 2021) pour une contrepartie totale de 207,5 M\$ (199,5 M\$ au 21 juin 2021).

Le tableau qui suit présente les actions rachetées pour le trimestre et l'exercice clos le 7 mai 2022 :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Nombre d'actions	413 100	2 079 443	6 378 983	4 124 260
Prix moyen pondéré par action	39,83 \$	38,77 \$	39,02 \$	37,24 \$
Contrepartie en trésorerie versée	16,5 \$	80,6 \$	248,9 \$	153,6 \$

Normes et méthodes comptables

Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications de la Norme comptable internationale (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications exigent que des actifs et des passifs d'impôt différé soient comptabilisés pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles et imposables d'un même montant à la comptabilisation initiale. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications ciblées.

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée de trois normes (IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que ses améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020). Ces modifications des IFRS existantes ont pour but d'en clarifier les lignes directrices et la formulation, de corriger des conséquences relativement mineures imprévues, de résoudre des contradictions ou de réparer des omissions. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Ces modifications n'auront pas d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- Le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants devrait être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture et tous les paragraphes portant sur cette question devraient faire référence au « droit » de différer le règlement pour au moins 12 mois et préciser que seuls les droits qui existent à la « date de clôture » devraient avoir une incidence sur le classement d'un passif;
- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Contrats de location

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location.

Options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle

La Société a appliqué des estimations et des jugements aux options d'achat et de vente visant des participations ne donnant pas le contrôle qu'elle a conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul effectué correspond à un multiple de capitalisation comprenant plusieurs composantes, dont des estimations des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications des stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au bénéfice d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Perte de valeur des actifs non financiers

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 18 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 7 mai 2022.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Remises de fournisseurs

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus en fonction de la performance passée et prévue.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 7 mai 2022, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef de la direction financière, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 7 mai 2022, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 30 janvier 2022 et close le 7 mai 2022 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 7 mai 2022, elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2021) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence. À moins d'indication contraire, toutes les transactions sont comptabilisées à la juste valeur.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 213,5 M\$ (209,1 M\$ en 2021).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente et de cession-bail d'immeubles avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022			Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021		
	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt
Immeubles vendus et repris à bail ¹⁾	10	95,6 \$	7,1 \$	6	45,3 \$	0,9 \$
Immeubles vendus	1	2,6	–	–	–	–
Transactions de résiliation de modifications de contrats de location	3	10,0	22,8	–	–	–
Total	14	108,2 \$	29,9 \$	6	45,3 \$	0,9 \$

1) Comprend une reprise à bail de 50 % dans un centre de distribution que le FPI Crombie détient maintenant en totalité.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, le FPI Crombie a cédé deux immeubles à des tierces parties. Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 1,7 M\$, qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 19,5 M\$ (25,4 M\$ en 2021) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction.

Le 31 janvier 2022, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 17,45 \$ chacune, pour un produit total de 200,0 M\$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 83,0 M\$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Le 19 mai 2021, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 16,60 \$ chacune, pour un produit total de 100,0 M\$. Parallèlement à ce placement public, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 M\$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	19,5 \$	20,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,6	1,6
Paielements fondés sur des actions	13,2	9,4
Total	35,3 \$	31,0 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

Éventualités

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

Gestion du risque

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, la Société a implanté un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »).

Dans le cadre du processus de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée et pouvant influencer sur ses objectifs. Les risques sont classés par ordre de priorité et chacun est attribué à un responsable de la direction. En outre, des procédés ont été mis en place pour faciliter une surveillance efficace en établissant des énoncés de tolérance au risque, des indicateurs des principaux risques, des plans d'action et des tableaux de bord pour les principaux risques recensés. Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil ou des comités. Chaque année, la haute direction de la Société fait une évaluation régulière de son efficacité en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents.

Pandémie de COVID-19

La Société a mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de surveiller et d'évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19. Le groupe de travail a mis en place une structure et des protocoles de gouvernance dès le début de la pandémie, qui ont été maintenus tout au long de l'exercice 2022 afin de s'assurer que l'entreprise poursuive ses activités dans le respect des directives établies par les gouvernements locaux, provinciaux et fédéral. La priorité absolue de la direction demeure la santé et le bien-être des employés, des clients et de la collectivité en prévenant les éclosions dans les magasins, les entrepôts et les bureaux. Les risques stratégiques supplémentaires, notamment la disponibilité de la main-d'œuvre par suite d'un absentéisme causé par la pandémie ainsi que la continuité de l'approvisionnement en biens destinés à la revente et en matériel nécessaire en temps de pandémie, comme l'équipement de protection individuelle et les fournitures de désinfection, ont été atténués afin de permettre l'exploitation continue de l'entreprise. La Société continue de suivre ces risques en constante évolution. Alors que la pandémie continue d'évoluer, l'incertitude demeure quant aux effets à long terme sur le prix des produits de base et à une inflation des prix de détail.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue un grand risque d'exploitation pour Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires. La Société renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. La consolidation des concurrents au sein du secteur pourrait également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie de la Société. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

Gestion de l'information, cybersécurité et protection des données

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sensibles sur la santé des clients sont recueillies pour permettre l'offre de services de pharmacie et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles, des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès basés sur des outils informatiques cybernétiques, le développement de systèmes, la gestion du changement ainsi que la gestion des problèmes et des incidents.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et pharmaceutiques, et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle a mis en place de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

Interruption dans la chaîne d'approvisionnement compte tenu de l'incidence du changement climatique

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance excessive envers les principaux fournisseurs, du regroupement des installations, de perturbations dues à des conditions météorologiques violentes, de catastrophes naturelles, d'une interruption liée au changement climatique ou d'autres événements catastrophiques, de l'incapacité à gérer les coûts et les stocks et de perturbations géopolitiques. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients, ce qui réduirait ainsi son avantage concurrentiel. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou critique ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a élaboré un cadre de gestion intégré de la continuité des activités, qui comprend un plan de crise exhaustif. La Société surveille l'évolution de la COVID-19 ainsi que de toute autre pandémie qui pourrait survenir. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. L'incapacité de la Société à attirer, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée et à gérer et à suivre leur rendement pourrait avoir une incidence sur la motivation de ces derniers, sa réputation et son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les franchisés et les sociétés affiliées

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 51 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. L'incertitude quant au contexte économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et de services de la Société, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière. De l'avis de la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement plus de 400 pharmacies en magasin et pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société.

Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien, les déductions de distribution et, dans certaines provinces, la capacité à négocier la ristourne du fabricant. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux-mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (« CEPMB ») protège et informe les consommateurs canadiens en réglementant les prix des médicaments brevetés vendus au Canada et en communiquant de l'information sur les tendances pharmaceutiques. Le CEPMB est un organisme quasi judiciaire qui fait partie du portefeuille de la santé et qui est indépendant du ministre de la Santé. La mise en œuvre des modifications au Règlement sur les médicaments brevetés initialement proposées en 2019, les premières mises à jour substantielles du règlement en plus de 30 ans, a été retardée à cause de la COVID-19. En raison de changements survenus dans le contexte pharmaceutique, le ministre de la Santé a annoncé en avril 2022 que Santé Canada irait de l'avant avec les modifications du CEPMB mettant en œuvre le nouvel ensemble de pays de comparaison et les exigences réduites en matière de rapport pour les médicaments qui présentent le plus faible risque de prix excessifs. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Le gouvernement fédéral n'ira pas de l'avant avec les modifications relatives aux nouveaux facteurs de réglementation des prix ni avec l'obligation de fournir des renseignements nets de tous les ajustements de prix, car le CEPMB rédigera de nouvelles lignes directrices et tiendra des consultations à ce sujet.

Bien que le moment et l'incidence soient incertains à l'heure actuelle, la compression des prix des produits pharmaceutiques exercera une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation et les marques de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Société

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public aux problèmes au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits de la personne. La supervision des stratégies en matière de société et de la gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. Le non-respect de ces politiques et de ces programmes pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Programme de fidélisation

La Société utilise des programmes de fidélisation afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Elle recourt actuellement à une offre de tiers. Après la clôture de l'exercice 2022, un nouveau programme de fidélisation dont la Société est maintenant copropriétaire a été annoncé. Le nouveau programme sera déployé sous les bannières de la Société tout au long de l'exercice 2023. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée. L'incapacité à gérer, à communiquer et à mettre en œuvre efficacement les changements apportés au programme de fidélisation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation de la Société.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays, notamment les États-Unis. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Notation du crédit

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital. L'incapacité à répartir le capital de manière appropriée pourrait altérer la croissance de la Société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 4,3 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 12 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variable, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

Désignation des dividendes déterminés

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

Mesures et données financières non conformes aux PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité de la Société à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

Mesures financières

Les mesures financières non conformes aux PCGR ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes. La direction est d'avis que le coût des ventes est un indicateur utile pour surveiller la rentabilité de produits en particulier. Le profit brut est un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la performance d'exploitation et la rentabilité sous-jacentes.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction est d'avis que le BAIIA constitue un indicateur complémentaire permettant d'évaluer la rentabilité et la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités grâce aux flux de trésorerie d'exploitation.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Période de 13 semaines close le 2 mai 2020
Bénéfice net	193,4 \$	183,3 \$	188,8 \$
Charge d'impôt sur le résultat	58,2	45,0	66,5
Charges financières, montant net	82,0	66,7	69,0
Bénéfice d'exploitation	333,6	295,0	324,3
Amortissement des immobilisations corporelles	227,8	200,2	186,7
Amortissement des immobilisations incorporelles	24,8	19,2	16,8
BAIIA	586,2 \$	514,4 \$	527,8 \$

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020
Bénéfice net	811,3 \$	764,2 \$	612,8 \$
Charge d'impôt sur le résultat	270,3	265,9	219,9
Charges financières, montant net	282,1	269,4	279,1
Bénéfice d'exploitation	1 363,7	1 299,5	1 111,8
Amortissement des immobilisations corporelles	872,3	768,7	709,1
Amortissement des immobilisations incorporelles	94,8	75,6	71,5
BAIIA	2 330,8 \$	2 143,8 \$	1 892,4 \$

- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives. La direction est d'avis que la charge d'intérêts donne une mesure fidèle de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu des produits financiers correspondants.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Période de 14 semaines close le 7 mai 2022	Période de 13 semaines close le 1 ^{er} mai 2021	Période de 13 semaines close le 2 mai 2020
Charges financières, montant net	82,0 \$	66,7 \$	69,0 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	2,3	1,7	3,7
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(2,0)	(2,1)	(2,2)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(0,1)	(0,5)	(0,3)
Charge d'intérêts	82,2 \$	65,8 \$	70,2 \$

(en millions de dollars)	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022	Exercice de 52 semaines clos le 1 ^{er} mai 2021	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2020
Charges financières, montant net	282,1 \$	269,4 \$	279,1 \$
Plus : produits financiers, compte non tenu des produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	7,3	9,8	12,1
Moins : charges financières liées aux régimes de retraite, montant net	(7,8)	(8,1)	(8,9)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(1,9)	(2,3)	(3,0)
Charge d'intérêts	279,7 \$	268,8 \$	279,3 \$

- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des résiliations de contrats de location, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles, des intérêts payés et des paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des mesures conformes aux PCGR présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente la mesure la plus pertinente du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la dette consolidée et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 7 mai 2022, au 1^{er} mai 2021 et au 2 mai 2020, respectivement :

(en millions de dollars)	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	581,0 \$	46,5 \$	570,0 \$
Dette à long terme	595,7	1 178,8	1 105,2
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	509,5	490,5	466,2
Obligations locatives à long terme	5 775,9	5 417,6	4 800,0
Dette consolidée	7 462,1	7 133,4	6 941,4
Total des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 991,5	4 372,7	3 924,6
Capital total	12 453,6 \$	11 506,1 \$	10 866,0 \$

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière. La direction est d'avis que les ventes des magasins comparables constituent un indicateur complémentaire permettant d'évaluer les tendances en matière de ventes puisqu'il supprime l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.
- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important de rentabilité et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge du BAIIA est un indicateur important de la performance et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel, l'environnement promotionnel et la structure de coûts du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un BAIIA plus élevé en pourcentage des ventes.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobeys, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens. La direction est d'avis que le rendement des capitaux propres constitue un indicateur complémentaire pour évaluer la rentabilité de Sobeys.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée, divisée par le capital total. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total constitue une mesure qui permet d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Un ratio croissant indiquerait que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA généré.
- Le ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 7 mai 2022, au 1^{er} mai 2021 et au 2 mai 2020 :

(en millions de dollars, sauf les données par action)	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	2 mai 2020
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 991,5 \$	4 372,7 \$	3 924,6 \$
Actions en circulation (de base)	265,2	268,3	270,4
Valeur comptable par action ordinaire	18,82 \$	16,30 \$	14,51 \$

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 21 juin 2022
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

États financiers consolidés

7 mai 2022

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	44
Rapport de l'auditeur indépendant	45
États financiers consolidés	49
États consolidés de la situation financière	49
États consolidés du résultat net	50
États consolidés du résultat global	51
États consolidés des variations des capitaux propres	52
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	53
Notes annexes	54

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de préparer les états financiers consolidés compris dans le présent rapport annuel et d'y inclure toute autre information. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière ou les principes comptables généralement reconnus et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société, et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

signé « Michael Medline »

Michael Medline

Président et chef de la direction

Le 21 juin 2022

signé « Matt Reindel »

Matt Reindel

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Le 21 juin 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Empire Company Limited

NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Empire Company Limited et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 7 mai 2022 et au 1^{er} mai 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 et l'exercice de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 7 mai 2022 et au 1^{er} mai 2021;
- les états consolidés du résultat net pour l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 et l'exercice de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021;
- les états consolidés du résultat global pour l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 et l'exercice de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 et l'exercice de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022 et l'exercice de 52 semaines clos le 1^{er} mai 2021;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Comptabilisation des remises de fournisseurs <i>Voir la note 2 f), Mode de préparation (Remises de fournisseurs), et la note 3 x), Résumé des principales méthodes comptables (Remises de fournisseurs), des états financiers consolidés.</i> La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les ententes avec les fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Le nombre et la diversité des ententes avec les fournisseurs peuvent rendre complexe pour la direction la question de déterminer les obligations de prestation liées aux remises de fournisseurs ainsi que leur comptabilisation subséquente comme une réduction du coût des ventes et des stocks. Par conséquent, le jugement de la direction est nécessaire. Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison du nombre d'opérations liées aux remises de fournisseurs et des diverses modalités des ententes avec les fournisseurs, qui rendent la comptabilisation des remises de fournisseurs plus complexe et nécessitent le jugement de la direction. Ces éléments ont donné lieu à un degré élevé de jugement et d'effort de la part de l'auditeur dans la mise en œuvre des procédures et l'évaluation des éléments probants.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs à la comptabilisation des remises de fournisseurs, y compris l'approbation de la direction et la comptabilisation des ententes avec les fournisseurs, ainsi que le suivi du classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs. • Pour un échantillon d'opérations liées aux remises de fournisseurs comptabilisées au cours de l'exercice, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit : » Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes, les encaissements/règlements nets correspondants et toute correspondance connexe avec les fournisseurs. • Pour un échantillon de créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit : » Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes et toute correspondance connexe avec les fournisseurs et, s'il y a lieu, recalculer le montant comptabilisé. » Obtenir, auprès d'un fournisseur, une confirmation externe relativement aux créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture; et ii) retracer les montants sur les encaissements/règlements nets après la date de clôture, s'il y a lieu. » Tenir compte des réclamations de fournisseurs en cours à compter de la date de clôture, s'il y a lieu. • Évaluer le classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture. • Tenir compte des notes de crédit émises après la date de clôture.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Évaluation des stocks de détail <i>Voir la note 2 a), Mode de préparation (Stocks), la note 3 e), Résumé des principales méthodes comptables (Stocks), et la note 4, Stocks, des états financiers consolidés.</i> Au 7 mai 2022, la Société détenait des stocks de 1 591,5 M\$, qui comprenaient des stocks de détail. La Société compte plus de 1 600 magasins au Canada. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Le coût des stocks de détail est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks est diminué de la valeur des remises des fournisseurs. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires de la part de la direction pour déterminer i) l'estimation des provisions liées aux stocks associés aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et la date de clôture; iii) les stocks évalués au prix de détail et ajustés au coût. Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur des soldes de stocks, du nombre de magasins dans lesquels les stocks de détail sont détenus, du volume de transactions entre le dernier dénombrement des stocks et la date de clôture, ainsi que des estimations et des jugements importants nécessaires de la part de la direction, de même que des travaux d'audit nécessaires pour tester les soldes de clôture.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus d'évaluation des stocks. • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus de dénombrement des stocks dans les magasins. • Observer le processus de dénombrement des stocks pour un échantillon de magasins au cours de l'exercice et effectuer des tests de dénombrement indépendants. • Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés au coût moyen pondéré, retracer les données sous-jacentes à la date de dénombrement par rapport aux factures d'achat récentes. • Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés au prix de détail, retracer les données sous-jacentes à la date du dénombrement des stocks par rapport aux prix de vente récents. • Évaluer, sur la base d'échantillons, le caractère raisonnable des marges bénéficiaires appliquées aux stocks de détail pour ajuster les stocks évalués au prix de détail au coût, en comparant les taux de marge bénéficiaire appliqués avec les marges bénéficiaires historiques. • Pour les dénombremenets des stocks de détail par sondage indépendants, tester les données sous-jacentes utilisées par la direction dans le tableau de suivi à partir du dernier dénombrement des stocks jusqu'à la date de clôture et recalculer l'exactitude mathématique de ces données. • Tester la façon dont la direction a estimé les freintes et évaluer le caractère raisonnable des freintes appliquées aux stocks à la date de clôture. • Recalculer l'ajustement des stocks à la date de clôture en ce qui concerne les remises de fournisseurs et les charges internes.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Donald M. Flinn.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 21 juin 2022

États consolidés de la situation financière

Aux (en millions de dollars canadiens)	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	812,3 \$	890,5 \$
Créances	558,8	547,0
Stocks (note 4)	1 591,5	1 500,1
Charges payées d'avance	127,6	101,0
Contrats de location et autres créances (note 5)	73,8	91,0
Actif d'impôt exigible	48,7	60,5
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	–	3,4
	3 212,7	3 193,5
Contrats de location et autres créances (note 5)	549,1	544,2
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	681,5	570,1
Autres actifs (note 8)	21,7	22,3
Immobilisations corporelles (note 9)	3 159,2	2 977,6
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 10)	4 999,7	4 678,9
Immeubles de placement (note 11)	146,8	158,6
Immobilisations incorporelles (note 12)	1 338,5	976,0
Goodwill (note 13)	2 059,0	1 577,8
Actifs d'impôt différé (note 14)	425,4	474,9
	16 593,6 \$	15 173,9 \$
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer	2 988,9 \$	2 874,1 \$
Passif d'impôt exigible	127,6	22,1
Provisions (note 15)	32,7	55,0
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 16)	581,0	46,5
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an (note 10)	509,5	490,5
	4 239,7	3 488,2
Provisions (note 15)	44,2	46,5
Dette à long terme (note 16)	595,7	1 178,8
Obligations locatives à long terme (note 10)	5 775,9	5 417,6
Autres passifs non courants (note 17)	366,0	100,1
Avantages sociaux futurs (note 18)	178,2	254,0
Passifs d'impôt différé (note 14)	260,0	190,7
	11 459,7	10 675,9
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 19)	2 026,1	1 969,8
Surplus d'apport	37,2	25,2
Résultats non distribués	2 914,2	2 363,1
Cumul des autres éléments du résultat global	14,0	14,6
	4 991,5	4 372,7
Participations ne donnant pas le contrôle (note 24)	142,4	125,3
	5 133,9	4 498,0
	16 593,6 \$	15 173,9 \$

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

signé « James M. Dickson »
James M. Dickson
Administrateur

signé « Michael Medline »
Michael Medline
Administrateur

États consolidés du résultat net

Exercices de 53 et de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Ventes	30 162,4 \$	28 268,3 \$
Autres produits (note 20)	86,8	53,0
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	93,1	51,4
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	22 502,7	21 069,0
Frais de vente et charges administratives	6 475,9	6 004,2
Bénéfice d'exploitation	1 363,7	1 299,5
Charges financières, montant net (note 22)	282,1	269,4
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 081,6	1 030,1
Charge d'impôt sur le résultat (note 14)	270,3	265,9
Bénéfice net	811,3 \$	764,2 \$
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	65,5 \$	62,7 \$
Propriétaires de la Société	745,8	701,5
	811,3 \$	764,2 \$
Résultat par action (note 23)		
De base	2,81 \$	2,61 \$
Après dilution	2,80 \$	2,60 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (note 23)		
De base	265,2	268,3
Après dilution	266,2	269,3

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés du résultat global

Exercices de 53 et de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Bénéfice net	811,3 \$	764,2 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Pertes latentes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (note 14)	(2,0)	—
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 14)	1,8	0,6
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger (note 14)	(0,4)	(2,1)
	(0,6)	(1,5)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies (notes 14 et 18)	46,1	31,2
Résultat global	856,8 \$	793,9 \$
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	65,5 \$	62,7 \$
Propriétaires de la Société	791,3	731,2
	856,8 \$	793,9 \$

Se reporter aux notes annexes.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 3 mai 2020	2 013,2 \$	23,2 \$	16,1 \$	1 872,1 \$	3 924,6 \$	89,3 \$	4 013,9 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(139,4)	(139,4)	–	(139,4)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	4,1	2,0	–	–	6,1	–	6,1
Rachat d'actions ordinaires (note 19)	(49,8)	–	–	(103,8)	(153,6)	–	(153,6)
Actions détenues en fiducie, montant net (note 19)	2,3	–	–	–	2,3	–	2,3
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(22,6)	(22,6)
Réévaluation des options de vente	–	–	–	1,5	1,5	(4,1)	(2,6)
Transactions avec les propriétaires	(43,4)	2,0	–	(241,7)	(283,1)	(26,7)	(309,8)
Bénéfice net	–	–	–	701,5	701,5	62,7	764,2
Autres éléments du résultat global	–	–	(1,5)	31,2	29,7	–	29,7
Résultat global de l'exercice	–	–	(1,5)	732,7	731,2	62,7	793,9
Solde au 1^{er} mai 2021	1 969,8 \$	25,2 \$	14,6 \$	2 363,1 \$	4 372,7 \$	125,3 \$	4 498,0 \$
Émission d'actions ordinaires dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 24)	129,6	–	–	–	129,6	–	129,6
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(156,8)	(156,8)	–	(156,8)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	4,0	12,0	–	–	16,0	–	16,0
Rachat d'actions ordinaires (note 19)	(77,4)	–	–	(171,5)	(248,9)	–	(248,9)
Actions détenues en fiducie, montant net (note 19)	0,1	–	–	–	0,1	–	0,1
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(32,2)	(32,2)
Participations ne donnant pas le contrôle comptabilisées au titre des acquisitions d'entreprises (note 24)	–	–	–	86,7	86,7	–	86,7
Réévaluation des options de vente	–	–	–	0,8	0,8	(16,2)	(15,4)
Transactions avec les propriétaires	56,3	12,0	–	(240,8)	(172,5)	(48,4)	(220,9)
Bénéfice net	–	–	–	745,8	745,8	65,5	811,3
Autres éléments du résultat global	–	–	(0,6)	46,1	45,5	–	45,5
Résultat global de l'exercice	–	–	(0,6)	791,9	791,3	65,5	856,8
Solde au 7 mai 2022	2 026,1 \$	37,2 \$	14,0 \$	2 914,2 \$	4 991,5 \$	142,4 \$	5 133,9 \$

Se reporter aux notes annexes.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 53 et de 52 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	811,3 \$	764,2 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	872,3	768,7
Charge d'impôt sur le résultat	270,3	265,9
Charges financières, montant net (note 22)	282,1	269,4
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	94,8	75,6
Profit net sur la sortie d'actifs	(23,1)	(37,1)
Profit net sur la résiliation de contrats de location	(47,0)	–
Pertes de valeur (reprises de pertes de valeur) d'actifs non financiers, montant net	(7,4)	1,6
Dotation aux amortissements d'éléments différés	1,8	2,2
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues	9,5	35,7
Avantages sociaux futurs	(12,0)	(8,4)
Diminution des provisions à long terme	(0,7)	(10,5)
Rémunération fondée sur des actions	14,6	11,8
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(46,8)	(80,9)
Impôt sur le résultat payé, montant net	(112,6)	(198,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 107,1	1 859,6
Activités d'investissement		
Augmentation des placements en titres de capitaux propres (note 7)	(124,5)	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(633,0)	(566,3)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(147,3)	(92,8)
Produit de la sortie d'actifs	165,6	113,7
Produit de la résiliation de contrats de location	10,0	–
Contrats de location et autres créances, montant net	25,4	(30,2)
Autres actifs et autres passifs non courants	(28,9)	4,6
Acquisitions d'entreprises (note 24)	(242,0)	(15,9)
Paievements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	79,4	79,1
Intérêts reçus	3,9	5,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(891,4)	(502,3)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	94,6	86,4
Remboursements sur la dette à long terme	(96,8)	(69,4)
Remboursements sur les facilités de crédit, montant net	(83,2)	(467,8)
Intérêts versés	(56,2)	(60,4)
Paievements au titre des obligations locatives (capital)	(482,8)	(420,1)
Paievements au titre des obligations locatives (intérêts)	(231,6)	(228,3)
Rachat d'actions ordinaires (note 19)	(248,9)	(153,6)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(156,8)	(139,4)
Participations ne donnant pas le contrôle	(32,2)	(22,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 293,9)	(1 475,2)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(78,2)	(117,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	890,5	1 008,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	812,3 \$	890,5 \$

Se reporter aux notes annexes.

Notes annexes

7 mai 2022 (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 7 mai 2022 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 7 mai 2022, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 27, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au premier trimestre de la Société. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai. Par conséquent, l'exercice comprend généralement 52 semaines, mais il compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 7 mai 2022 et le 1^{er} mai 2021 comptaient respectivement 53 et 52 semaines.

2. Mode de préparation

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR »), telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 21 juin 2022.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs suivants, qui sont présentés à leur juste valeur : certains instruments financiers, y compris les dérivés, classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et les régimes de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie. Les passifs liés aux options de vente sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais des capitaux propres. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

UTILISATION D'ESTIMATIONS, DE JUGEMENTS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le taux d'actualisation, le classement des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives et des remises de fournisseurs et la comptabilisation des provisions ainsi que les options d'achat et de vente visant les participations ne donnant pas le contrôle.

Depuis le quatrième trimestre de l'exercice 2020, la pandémie de nouveau coronavirus a eu une incidence importante sur la Société. Les ventes et les coûts ont fluctué au fil de la réintroduction et de la levée des restrictions liées à la pandémie au cours de la période. À la fin de l'exercice 2022, les restrictions liées à la pandémie avaient été levées. Les répercussions économiques que la pandémie aura sur la Société demeurent incertaines.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

A) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations et jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût.

B) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La direction a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. La direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants des actifs non financiers de la Société au cours de périodes ultérieures. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 9, 10, 11, 12 et 13.

C) CONTRATS DE LOCATION

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre des droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location. Les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives sont présentés en détail à la note 10.

D) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 14 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

E) PROVISIONS

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

F) REMISES DE FOURNISSEURS

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été remplies. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus.

G) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à plusieurs hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentées à la note 18.

H) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill.

I) OPTIONS D'ACHAT ET DE VENTE DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE ET

La Société a recours au jugement pour évaluer les options d'achat et de vente de participations ne donnant pas le contrôle conclues dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le calcul des multiples du bénéfice comporte plusieurs aspects, y compris l'estimation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de la même manière aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de toutes les périodes présentées.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent certaines limites au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale donnée qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes (à l'exception des cas décrits à la note 3 j)).

B) ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; ii) les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives découlant des contrats de location selon IFRS 16 *Contrats de location* aux termes desquels l'entreprise acquise est preneur; et iii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

C) CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

D) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition, ainsi que les placements garantis très liquides qui sont rachetables à vue, en trésorerie, sans pénalité.

E) STOCKS

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

F) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglées à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est l'impôt qui devrait être à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé aux taux adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il reflète les ajustements pour tenir compte de l'impôt qui devrait être payé ou recouvré au titre des périodes antérieures. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions selon le montant le plus probable du passif ou du recouvrement. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprises ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

G) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Certaines immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues ont été reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière. On prévoit vendre ces actifs dans les 12 mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

H) PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

I) PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

J) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et JVRN. Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN. Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN. Le classement et l'évaluation des autres passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

Actif/passif	Classements et évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Contrats de location et autres créances	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	JVRN
Autres actifs non dérivés	JVRN
Fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Autres passifs non courants (à l'exception de ce qui suit)	Coût amorti

Sobeys a conclu, avec les actionnaires détenant une participation ne donnant pas le contrôle de certaines filiales, des options d'achat et de vente qui lui donnent la possibilité d'acquérir la participation de ces derniers à compter de la date d'exercice sous réserve de certaines conditions. Par conséquent, la Société comptabilise un passif financier à la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente applicable. Des ajustements de réévaluation sont comptabilisés dans les résultats non distribués. À la clôture de chaque période, la participation ne donnant pas le contrôle de ces filiales, y compris la quote-part du bénéfice attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, est décomptabilisée et portée en diminution du passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle connexe immédiatement avant la réévaluation de fin de période.

La dépréciation des actifs financiers est fondée sur les pertes de crédit attendues (les « PCA »). La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie des actifs évalués au coût amorti. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les contrats de location et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des contrats de location et autres créances a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie. La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.

K) COUVERTURES

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les états consolidés de la situation financière comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellées en monnaies étrangères. Certains contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

L) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

M) IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

N) CONTRATS DE LOCATION

i) La Société en tant que preneur

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif d'après les taux mentionnés à la note 3 l) ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

ii) La Société en tant que bailleur

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

iii) Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

O) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels (y compris ceux développés en interne par la Société) et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

P) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

Q) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque UGT ou de groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

Les immobilisations corporelles non courantes et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel ou à un centre de traitement des commandes. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

R) PROGRAMMES DE FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

La Société utilise le programme de fidélisation AIR MILES^{MD}. Les clients de Sobeys gagnent des milles AIR MILES^{MD} selon les achats effectués dans les magasins. La Société paie des frais par point aux termes de la convention passée avec AIR MILES^{MD}. Le programme de récompenses de Longo's permet aux membres de gagner des points sur leurs achats dans les magasins Longo's. Les membres peuvent échanger ces points contre de l'argent pour de futurs achats d'épicerie ou pour l'achat de produits ou de services. Le coût des points est porté en déduction des produits des activités ordinaires.

S) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

T) COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

U) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont amortis dans le résultat net de façon linéaire sur la durée des ententes connexes.

V) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

ii) Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

W) COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société, des entités structurées consolidées et des centres de traitement des commandes ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords : i) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée et ii) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.

X) REMISES DE FOURNISSEURS

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres escomptes et remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Y) PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS DE DIVIDENDES

Les produits financiers et les charges financières sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Z) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

AA) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les régimes prévoyant un règlement en trésorerie sont réévalués chaque date de clôture (note 28).

AB) NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications exigent que des actifs et des passifs d'impôt différé soient comptabilisés pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles et imposables d'un même montant à la comptabilisation initiale. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications ciblées.

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée de trois normes (IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, IAS 16 *Immobilisations corporelles* et IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*) ainsi que ses améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020). Ces modifications des IFRS existantes ont pour but d'en clarifier les lignes directrices et la formulation, de corriger des conséquences relativement mineures imprévues, de résoudre des contradictions ou de réparer des omissions. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence importante sur ses états financiers.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers*). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- Le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants devrait être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture et tous les paragraphes portant sur cette question devraient faire référence au « droit » de différer le règlement pour au moins 12 mois et préciser que seuls les droits qui existent à la « date de clôture » devraient avoir une incidence sur le classement d'un passif;
- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence possible de ces modifications de portée limitée.

4. Stocks

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022 s'est élevé à 22 502,7 \$ (21 069,0 \$ en 2021). Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a comptabilisé une charge de 2,1 \$ (4,9 \$ en 2021) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles.

5. Contrats de location et autres créances

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Créances au titre des contrats de location	553,1 \$	540,1 \$
Prêts	45,5	47,1
Billets à recevoir et autres	24,3	48,0
	622,9	635,2
Moins le montant échéant à moins d'un an	73,8	91,0
	549,1 \$	544,2 \$

Toutes les créances au titre des contrats de location à recevoir des franchisés et des marchands affiliés sont garanties par le contrat de location principal.

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Au 7 mai 2022, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de néant (15,0 \$ en 2021) liée à des ventes d'immeubles.

6. Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente consistaient en des terrains, des bâtiments et du matériel que la Société prévoyait vendre au cours des 12 prochains mois. Ces actifs étaient auparavant utilisés par la Société dans le cadre de ses activités de vente au détail et de soutien à la vente au détail.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, Sobeys a vendu trois immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 23,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 4,3 \$.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} mai 2021, Sobeys a vendu deux immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 36,8 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 30,7 \$.

7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		
Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie »)	599,9 \$	471,4 \$
Partenariats immobiliers canadiens	77,7	84,9
Partenariats immobiliers américains	1,0	11,3
Coentreprises	2,9	2,5
Total	681,5 \$	570,1 \$

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la Bourse de Toronto (la « TSX »), se présente comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
FPI Crombie	1 230,8 \$	1 074,8 \$

Les partenariats immobiliers canadiens et américains et les coentreprises ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 72 442 967 parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et les parts spéciales comportant droit de vote rattachées (64 747 332 en 2021), ainsi que 909 090 parts du FPI (909 090 en 2021), ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2021) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie totalisant 124,5 \$ (néant en 2021).

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde à l'ouverture	471,4 \$	501,0 \$
Quote-part du résultat	59,4	32,7
Quote-part du résultat global	2,5	0,8
Distributions, après RRD	(53,9)	(62,2)
Report des profits tirés de la vente d'immeubles	(5,7)	(0,9)
Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée	1,7	–
Acquisition de parts de société en commandite de catégorie B	124,5	–
Solde à la clôture	599,9 \$	471,4 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers canadiens se détaille comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde à l'ouverture	84,9 \$	87,2 \$
Quote-part du résultat	17,1	19,1
Distributions	(24,3)	(21,4)
Solde à la clôture	77,7 \$	84,9 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers américains se détaille comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde à l'ouverture	11,3 \$	14,0 \$
Quote-part du résultat	15,2	2,2
Distributions	(25,0)	(3,3)
Écart de conversion	(0,5)	(1,6)
Solde à la clôture	1,0 \$	11,3 \$

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie au 31 mars 2022 et pour la période de 12 mois close à cette date ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Produits	410,3 \$	390,0 \$
Charges	264,4	312,6
Bénéfice avant impôt sur le résultat	145,9 \$	77,4 \$
Perte liée aux activités poursuivies	(2,9) \$	(63,5) \$
Autres éléments du résultat global	6,2	1,9
Résultat global	3,3 \$	(61,6) \$
	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs		
Courants	55,0 \$	128,7 \$
Non courants	4 065,8	4 006,8
Total	4 120,8 \$	4 135,5 \$
Passifs		
Courants	443,2 \$	467,5 \$
Non courants	1 887,9	2 190,0
Total	2 331,1 \$	2 657,5 \$

	31 mars 2022	31 mars 2021
Actif net des porteurs de parts		
Parts du FPI	1 060,7 \$	881,4 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	729,0	596,6
	1 789,7	1 478,0
Moins : total des parts du FPI en circulation au 31 mars	(1 060,7)	(881,4)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	12,7	12,6
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement et les variations temporelles)	(163,1)	(159,0)
Profits de dilution	38,6	38,6
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	0,7	0,7
Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé	(31,7)	(31,7)
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	586,2	457,8
Parts du FPI détenues par Empire	13,8	13,8
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	7,6	6,7
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(7,7)	(6,9)
Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie	599,9 \$	471,4 \$

La Société possède des participations de 40,7 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers canadiens engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers canadiens au 31 mars 2022 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Produits	116,6 \$	117,3 \$
Charges	76,4	72,2
Bénéfice net	40,2 \$	45,1 \$

	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	225,4 \$	236,4 \$
Passifs courants	59,3	56,5
Actifs nets	166,1 \$	179,9 \$
Valeur comptable de la participation	77,7 \$	84,9 \$

La Société possède des participations de 37,1 % à 39,0 % dans divers partenariats immobiliers américains engagés dans des activités de développement résidentiel aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers américains au 31 mars 2022 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2022	31 mars 2021
Produits	76,4 \$	9,8 \$
Charges	35,6	4,0
Bénéfice net	40,8 \$	5,8 \$

	31 mars 2022	31 mars 2021
Actifs courants	7,5 \$	37,5 \$
Passifs courants	4,1	6,8
Actifs nets	3,4 \$	30,7 \$
Valeur comptable de la participation	1,0 \$	11,3 \$

8. Autres actifs

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Actifs différés liés à des contrats de location	9,5 \$	9,2 \$
Placements	3,3	7,6
Actifs dérivés	0,9	0,1
Autres	8,0	5,4
Total	21,7 \$	22,3 \$

9. Immobilisations corporelles

7 mai 2022	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	387,1 \$	1 199,9 \$	2 600,2 \$	992,7 \$	336,2 \$	5 516,1 \$
Entrées	9,0	10,7	149,8	31,2	508,8	709,5
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	–	62,3	20,3	1,6	84,2
Virements et ajustements	(4,1)	50,0	194,2	112,4	(484,2)	(131,7)
Sorties et réductions de valeur	(19,4)	(77,8)	(219,4)	(52,0)	(2,0)	(370,6)
Solde de clôture	372,6 \$	1 182,8 \$	2 787,1 \$	1 104,6 \$	360,4 \$	5 807,5 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	518,3 \$	1 537,1 \$	483,1 \$	– \$	2 538,5 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(40,1)	(204,2)	(47,7)	–	(292,0)
Virements et ajustements	–	2,1	(3,5)	9,1	–	7,7
Amortissement	–	53,5	274,0	74,0	–	401,5
Pertes de valeur	–	–	2,3	1,1	–	3,4
Reprises de pertes de valeur	–	–	(2,9)	(7,9)	–	(10,8)
Solde de clôture	– \$	533,8 \$	1 602,8 \$	511,7 \$	– \$	2 648,3 \$
Valeur comptable nette	372,6 \$	649,0 \$	1 184,3 \$	592,9 \$	360,4 \$	3 159,2 \$

1 ^{er} mai 2021	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	451,9 \$	1 184,7 \$	2 613,8 \$	789,4 \$	363,3 \$	5 403,1 \$
Entrées	0,8	8,0	128,3	47,8	513,8	698,7
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	0,9	3,1	1,5	–	5,5
Virements et ajustements	(50,4)	73,0	156,7	173,6	(539,9)	(187,0)
Sorties et réductions de valeur	(15,2)	(66,7)	(301,7)	(19,6)	(1,0)	(404,2)
Solde de clôture	387,1 \$	1 199,9 \$	2 600,2 \$	992,7 \$	336,2 \$	5 516,1 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	490,5 \$	1 587,9 \$	441,3 \$	– \$	2 519,7 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(19,0)	(294,1)	(18,7)	–	(331,8)
Virements et ajustements	–	(5,0)	(10,6)	(0,1)	–	(15,7)
Amortissement	–	51,8	252,6	62,9	–	367,3
Pertes de valeur	–	–	3,0	0,1	–	3,1
Reprises de pertes de valeur	–	–	(1,7)	(2,4)	–	(4,1)
Solde de clôture	– \$	518,3 \$	1 537,1 \$	483,1 \$	– \$	2 538,5 \$
Valeur comptable nette	387,1 \$	681,6 \$	1 063,1 \$	509,6 \$	336,2 \$	2 977,6 \$

ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 0,6 \$ (0,5 \$ en 2021) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 5,9 % (4,0 % en 2021).

GARANTIE

Au 7 mai 2022, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 42,1 \$ (45,0 \$ en 2021).

ENGAGEMENTS AU TITRE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 7 mai 2022, la Société avait pris des engagements de 93,4 \$ (16,9 \$ en 2021) relativement à la construction, à l'agrandissement ou à la rénovation d'immeubles.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société évalue les indices de perte de valeur et de reprise de perte de valeur. La Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ayant subi une perte de valeur par le passé est supérieure à la valeur de ses actifs dépréciés, une reprise de perte de valeur est comptabilisée. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction de taux de croissance à long terme se situant entre 2,0 % et 5,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 6,0 % et 11,0 %.

Des pertes de valeur de 3,4 \$ et des reprises de perte de valeur de 10,8 \$ ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives pour l'exercice clos le 7 mai 2022 (3,1 \$ et 4,1 \$ en 2021).

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

10. Contrats de location**CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT, EN TANT QUE PRENEUR**

La Société loue divers magasins, centres de distribution et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location-financement non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement de loyers variables à payer.

Les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

7 mai 2022	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture	4 590,3 \$	88,6 \$	4 678,9 \$
Entrées	566,9	38,1	605,0
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	265,6	–	265,6
Sorties	(80,5)	–	(80,5)
Amortissement	(450,7)	(18,6)	(469,3)
Solde de clôture	4 891,6 \$	108,1 \$	4 999,7 \$
1^{er} mai 2021	Immeubles	Autres	Total
Solde d'ouverture	3 967,7 \$	65,8 \$	4 033,5 \$
Entrées	1 008,1	37,0	1 045,1
Amortissement	(385,5)	(14,2)	(399,7)
Solde de clôture	4 590,3 \$	88,6 \$	4 678,9 \$

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a mené à terme des opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de 19,0 \$ (6,4 \$ en 2021).

La Société a des paiements de loyer variables qui sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les loyers conditionnels comptabilisés pour l'exercice clos le 7 mai 2022 s'établissent à 14,5 \$ (11,9 \$ en 2021).

Passifs au titre des contrats de location-financement

Les variations des obligations locatives s'établissaient comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde d'ouverture	5 908,1 \$	5 266,2 \$
Entrées	628,1	1 062,0
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	267,1	–
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	231,6	228,3
Cessions	(35,1)	–
Paielements de loyer	(714,4)	(648,4)
Solde de clôture	6 285,4 \$	5 908,1 \$
Courants	509,5 \$	490,5 \$
Non courants	5 775,9	5 417,6
Total	6 285,4 \$	5 908,1 \$

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 3,7 % au 7 mai 2022 (3,8 % en 2021). La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 7 mai 2022 était de 14 ans (14 ans en 2021).

Le loyer minimum futur total à payer aux termes des contrats de location-financement de la Société au 7 mai 2022 s'élevait à 8 071,3 \$. Les engagements pour les cinq prochains exercices se présentent comme suit :

	Paielements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des tiers	Paielements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des parties liées
2023	547,7 \$	177,3 \$
2024	547,7	178,7
2025	530,7	179,2
2026	488,6	177,8
2027	444,6	174,7
Par la suite	3 009,8	1 614,5

Contrats de location simple, en tant que preneur

Les contrats de location simple à court terme de la Société sont essentiellement liés à du matériel et à des véhicules. La Société a comptabilisé un montant de 13,6 \$ (16,0 \$ en 2021) dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Contrats de location-financement, en tant que bailleur

Les produits financiers pour l'exercice clos le 7 mai 2022 s'établissaient à 22,2 \$ (24,0 \$ en 2021). Le loyer minimum futur total à recevoir par la Société relativement aux immeubles qui sont sous-loués à des tiers se présente comme suit :

	Paielements à recevoir au titre des contrats de location-financement
2023	82,5 \$
2024	77,6
2025	72,6
2026	66,2
2027	59,4
Par la suite	317,1
Total des paielements de loyer à recevoir non actualisés	675,4
Produits financiers non perçus	122,3
Investissement net dans des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	553,1 \$

Contrats de location simple, en tant que bailleur

La Société loue la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction ainsi que d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 7 mai 2022 s'élevaient à 16,7 \$ (15,9 \$ en 2021), dont une tranche de 0,2 \$ (0,2 \$ en 2021) est liée à des loyers conditionnels, et est incluse dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices relativement aux immeubles détenus se détaillent comme suit :

	Paiements de loyer à recevoir au titre de contrats de location simple
2023	6,8 \$
2024	6,0
2025	5,2
2026	4,7
2027	3,8
Par la suite	11,9
Total	38,4 \$

La Société a comptabilisé des revenus de sous-location de 74,8 \$ (62,4 \$ en 2021), dont une tranche de 7,8 \$ (5,5 \$ en 2021) au titre de loyers conditionnels reçus et comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices au titre des immeubles sous-loués se détaillent comme suit :

	Paiements de loyer à recevoir au titre des contrats de location simple
2023	69,5 \$
2024	61,7
2025	53,1
2026	46,7
2027	37,4
Par la suite	177,0
Total	445,4 \$

11. Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Coût		
Solde d'ouverture	184,0 \$	140,9 \$
Entrées	–	0,3
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	1,9
Virements et ajustements	(0,4)	50,4
Sorties et réductions de valeur	(16,5)	(9,5)
Solde de clôture	167,1 \$	184,0 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur		
Solde d'ouverture	25,4 \$	26,9 \$
Amortissement	1,5	1,7
Perte de valeur	–	2,6
Virements et ajustements	–	(3,6)
Sorties et réductions de valeur	(6,6)	(2,2)
Solde de clôture	20,3 \$	25,4 \$
Valeur comptable, montant net	146,8 \$	158,6 \$
Juste valeur	244,2 \$	232,3 \$

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé la direction à déterminer, au 7 mai 2022 et au 1^{er} mai 2021, la juste valeur d'immeubles de placement choisis au sein d'un échantillon dont la composition est modifiée chaque année. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les autres produits des états consolidés du résultat net s'élevaient à 1,5 \$ pour l'exercice clos le 7 mai 2022 (4,1 \$ en 2021).

Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établies à 4,8 \$ pour l'exercice clos le 7 mai 2022 (2,3 \$ en 2021). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 2,4 \$ pour l'exercice clos le 7 mai 2022 (1,7 \$ en 2021). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Des pertes de valeur de néant et des reprises de néant ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 7 mai 2022 (2,6 \$ et néant en 2021).

12. Immobilisations incorporelles

7 mai 2022	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde d'ouverture	466,2 \$	174,6 \$	303,1 \$	378,7 \$	232,4 \$	1 555,0 \$
Entrées et virements	–	3,4	–	162,6	21,1	187,1
Entrées provenant d'acquisitions d'entreprises	254,8	–	–	3,3	14,3	272,4
Sorties et réductions de valeur	–	(3,1)	(1,2)	(71,2)	(7,7)	(83,2)
Solde de clôture	721,0 \$	174,9 \$	301,9 \$	473,4 \$	260,1 \$	1 931,3 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde d'ouverture	28,3 \$	110,9 \$	163,1 \$	183,2 \$	93,5 \$	579,0 \$
Amortissement	–	11,8	19,3	43,4	20,3	94,8
Sorties, réductions de valeur et virements	(0,1)	(11,3)	(1,2)	(65,2)	(3,2)	(81,0)
Solde de clôture	28,2 \$	111,4 \$	181,2 \$	161,4 \$	110,6 \$	592,8 \$
Valeur comptable nette	692,8 \$	63,5 \$	120,7 \$	312,0 \$	149,5 \$	1 338,5 \$

1 ^{er} mai 2021	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Autres	Total
Coût						
Solde d'ouverture	466,2 \$	171,6 \$	304,0 \$	328,2 \$	257,8 \$	1 527,8 \$
Entrées et virements	–	10,3	–	91,3	(15,6)	86,0
Sorties et réductions de valeur	–	(7,3)	(0,9)	(40,8)	(9,8)	(58,8)
Solde de clôture	466,2 \$	174,6 \$	303,1 \$	378,7 \$	232,4 \$	1 555,0 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde d'ouverture	28,3 \$	101,5 \$	144,6 \$	190,8 \$	93,8 \$	559,0 \$
Amortissement	–	15,0	19,4	33,1	8,1	75,6
Sorties, réductions de valeur et virements	–	(5,6)	(0,9)	(40,7)	(8,4)	(55,6)
Solde de clôture	28,3 \$	110,9 \$	163,1 \$	183,2 \$	93,5 \$	579,0 \$
Valeur comptable nette	437,9 \$	63,7 \$	140,0 \$	195,5 \$	138,9 \$	976,0 \$

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 7 mai 2022, des permis d'alcool de 10,9 \$ (10,9 \$ en 2021). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 7 mai 2022, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants : 16,7 \$ pour les programmes de fidélisation (11,4 \$ en 2021) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2021). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 692,8 \$ (437,9 \$ en 2021) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 13).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour les exercices clos le 7 mai 2022 et le 1^{er} mai 2021, il n'y a pas eu de perte de valeur ni de reprise de perte de valeur.

ENGAGEMENTS AU TITRE D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 7 mai 2022, la Société avait pris des engagements de 16,1 \$ (néant en 2021) relativement à d'autres immobilisations incorporelles.

13. Goodwill

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde d'ouverture	1 577,8 \$	1 573,7 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	483,9	4,3
Cessions	(2,7)	(0,2)
Solde de clôture	2 059,0 \$	1 577,8 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et n'est pas plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux trois secteurs opérationnels de vente au détail de produits alimentaires suivants :

	7 mai 2022 ¹⁾	1 ^{er} mai 2021
Services nationaux de Sobeys	1 066,0 \$	– \$
Farm Boy	541,4	541,4
Longo's	451,6	–
Québec	–	641,3
Provinces de l'Atlantique	–	193,9
Ontario	–	177,6
Lawtons	–	19,5
Ouest	–	4,1
Total	2 059,0 \$	1 577,8 \$

1) En raison des changements apportés aux secteurs opérationnels au cours de l'exercice considéré et de la modification de la façon dont la direction surveille le goodwill qui en a résulté, le tableau ci-dessus a été mis à jour pour inclure le secteur opérationnel Services nationaux de Sobeys.

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent s'il existe des indices de dépréciation. La Société a effectué un test annuel au troisième trimestre de l'exercice 2022 et aucune perte de valeur (néant en 2021) n'a été comptabilisée.

Au cours du test de dépréciation, la Société a établi la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, sauf pour ce qui est de Farm Boy, dont la valeur a été établie selon la valeur d'utilité. Pour tous les secteurs opérationnels, autres que celui de Farm Boy, les principales hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des UGT tiennent compte de ratios cours/bénéfice typiques du secteur allant de 7,0 à 14,0. Le goodwill de Farm Boy a été évalué selon des projections de flux de trésorerie actualisés, fondées sur les prévisions de flux de trésorerie avant impôt pour le prochain exercice. La croissance des flux de trésorerie est fondée sur des projections relatives aux nouveaux emplacements de magasins de détail et à un taux de croissance de 2,0 % à 6,0 % sur une période de 10 ans pour les emplacements existants, selon un taux de croissance final de 2,0 %. Un taux d'actualisation de 9,6 % a été utilisé pour l'évaluation selon la valeur d'utilité.

14. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 081,6 \$	1 030,1 \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	26,5 %	26,5 %
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	286,6	273,0
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	1,2	0,3
Éléments non imposables	(7,8)	(4,2)
Variation des taux d'impôt et écart de taux d'impôt	(6,3)	2,9
Avantages tirés des crédits d'impôt à l'investissement	(3,4)	–
Réévaluation des estimations relatives à l'impôt	1,1	(6,0)
Autres	(1,1)	(0,1)
Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 25,0 % (25,8 % en 2021)	270,3 \$	265,9 \$

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Charge d'impôt exigible	230,8 \$	170,6 \$
Charge d'impôt différé :		
Naissance et reprise des différences temporaires	38,8	92,4
Variation des taux d'impôt	0,7	2,9
Total	270,3 \$	265,9 \$

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

Comptabilisé au :					
7 mai 2022	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	6,0 \$	– \$	0,5 \$	10,4 \$	16,9 \$
Avantages sociaux futurs	65,3	(17,7)	–	(0,6)	47,0
Goodwill et immobilisations incorporelles	66,9	–	(72,3)	(14,6)	(20,0)
Stocks	5,6	–	–	(0,3)	5,3
Placements	(41,9)	(0,7)	–	3,6	(39,0)
Obligations locatives	1 565,7	–	70,5	26,3	1 662,5
Dette à long terme	(0,9)	–	–	2,4	1,5
Autres actifs	(2,3)	–	–	1,0	(1,3)
Autres passifs non courants	12,0	1,0	1,9	(13,5)	1,4
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(83,0)	–	2,4	(22,5)	(103,1)
Provisions	35,2	–	–	(13,2)	22,0
Report lié aux partenariats	8,7	–	–	(4,8)	3,9
Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location	(1 383,2)	–	(70,4)	(15,1)	(1 468,7)
Reports de pertes fiscales	29,6	–	5,5	2,3	37,4
Autres	0,5	–	–	(0,9)	(0,4)
	284,2 \$	(17,4) \$	(61,9) \$	(39,5) \$	165,4 \$
Comptabilisé comme :					
Actifs d'impôt différé	474,9 \$	(17,4) \$	7,8 \$	(39,9) \$	425,4 \$
Passifs d'impôt différé	(190,7) \$	– \$	(69,7) \$	0,4 \$	(260,0) \$

1 ^{er} mai 2021	Comptabilisé au :			
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	4,1 \$	– \$	1,9 \$	6,0 \$
Avantages sociaux futurs	83,0	(10,5)	(7,2)	65,3
Goodwill et immobilisations incorporelles	88,5	–	(21,6)	66,9
Stocks	4,7	–	0,9	5,6
Placements	(39,1)	0,4	(3,2)	(41,9)
Obligations locatives	1 409,3	–	156,4	1 565,7
Dette à long terme	(1,9)	–	1,0	(0,9)
Autres actifs	(4,8)	–	2,5	(2,3)
Autres passifs non courants	40,3	0,1	(28,4)	12,0
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(64,1)	–	(18,9)	(83,0)
Provisions	31,0	–	4,2	35,2
Report lié aux partenariats	17,7	–	(9,0)	8,7
Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location	(1 233,1)	–	(150,1)	(1 383,2)
Reports de pertes fiscales	57,5	–	(27,9)	29,6
Autres	(3,6)	–	4,1	0,5
	389,5 \$	(10,0) \$	(95,3) \$	284,2 \$
Comptabilisé comme :				
Actifs d'impôt différé	587,0 \$	(10,4) \$	(101,7) \$	474,9 \$
Passifs d'impôt différé	(197,5) \$	0,4 \$	6,4 \$	(190,7) \$

Au 7 mai 2022, la Société avait environ 135,9 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2034 et 2042. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouvrés ou réglés après les 12 prochains mois s'est établi à 177,1 \$.

La charge (l'économie) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Pertes latentes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(0,7) \$	– \$
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0,7	0,2
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger	(0,1)	0,5
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies	17,7	10,5
Total	17,6 \$	11,2 \$

15. Provisions

7 mai 2022	Frais juridiques	Frais environnementaux	Restructuration	Total
Solde d'ouverture	9,0 \$	39,6 \$	52,9 \$	101,5 \$
Provisions constituées	6,2	2,4	29,5	38,1
Provisions utilisées	(4,9)	(1,0)	(33,4)	(39,3)
Provisions reprises	(3,7)	(1,0)	(20,6)	(25,3)
Variation attribuable à l'actualisation	–	1,0	0,9	1,9
Solde de clôture	6,6 \$	41,0 \$	29,3 \$	76,9 \$
Courantes	6,6 \$	1,4 \$	24,7 \$	32,7 \$
Non courantes	–	39,6	4,6	44,2
Total	6,6 \$	41,0 \$	29,3 \$	76,9 \$

FRAIS JURIDIQUES

Les provisions juridiques se rapportent à des réclamations de 6,6 \$ en instance de règlement au 7 mai 2022 (9,0 \$ en 2021) reçues dans le cours normal des activités.

FRAIS ENVIRONNEMENTAUX

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent principalement aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actualisée nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales connexes a été calculée selon du taux d'actualisation de 6,0 %.

RESTRUCTURATION

Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, les provisions pour restructuration constituées et reprises se sont chiffrées respectivement à 29,5 \$ et à 20,6 \$. Une tranche de 14,7 \$ des provisions constituées et une tranche de 16,6 \$ des provisions reprises est liée aux coûts liés à la fermeture et à la conversion des magasins. Ces coûts ont été comptabilisés au poste « Frais de vente et charges administratives » des états consolidés du résultat net. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

16. Dette à long terme

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen pondéré de 5,84 %, échéant en 2033	3,8 \$	3,9 \$
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
Billets de série 2013-2, taux d'intérêt de 4,70 %, engagement au titre d'un remboursement anticipé, échéant le 8 août 2023	500,0	500,0
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	163,1	155,4
Facilité de crédit, remboursable à vue, taux d'intérêt fluctuant en fonction du taux préférentiel	15,1	–
Facilité de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2022	47,3	119,8
	1 179,3	1 229,1
Coûts de transaction non amortis	(2,6)	(3,8)
	1 176,7	1 225,3
Moins le montant échéant à moins d'un an	581,0	46,5
	595,7 \$	1 178,8 \$

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les billets à moyen terme et les billets de série 2013-2 ne sont pas garantis. Le 3 mai 2022, Sobey's a annoncé qu'elle rembourserait ses billets de série 2013-2 le 2 juin 2022, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une prime au remboursement anticipé de 9,2 \$, qui a été incluse dans les charges financières des états consolidés du résultat net de l'exercice clos le 7 mai 2022.

Dans le cadre de l'acquisition de Longo's le 10 mai 2021, Sobeys a pris en charge la marge de crédit d'exploitation à vue existante de 75,0 \$ de cette dernière. Au 7 mai 2022, le solde de la facilité était de 15,1 \$. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien.

Empire détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 250,0 \$ échéant le 4 novembre 2022. Au 7 mai 2022, le solde de la facilité de crédit était de 47,3 \$ (119,8 \$ en 2021). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 \$. Cette facilité, dont l'échéance initiale était le 4 novembre 2020, a été entièrement remboursée le 14 septembre 2020.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 \$. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer une partie de l'acquisition de Farm Boy. Cette facilité, dont l'échéance initiale était le 10 décembre 2020, a été entièrement remboursée le 6 novembre 2020.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 \$ échéant le 4 novembre 2022. Au 7 mai 2022, le solde de la facilité était de néant (néant en 2021) et Sobeys avait émis 71,5 \$ de lettres de crédit relativement à la facilité (86,1 \$ en 2021). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde d'ouverture	1 225,3 \$	1 675,2 \$
Émission de titres d'emprunt	94,6	86,4
Remboursements sur la dette à long terme	(96,8)	(69,4)
Remboursements sur les facilités de crédit, montant net	(83,2)	(467,8)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement liées à la dette à long terme	(85,4)	(450,8)
Prises en charge dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 24)	35,8	–
Coûts liés au financement différé	1,0	0,9
Solde de clôture	1 176,7 \$	1 225,3 \$
Courantes	581,0 \$	46,5 \$
Non courantes	595,7	1 178,8
Total	1 176,7 \$	1 225,3 \$

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

2023	581,0 \$
2024	10,8
2025	7,2
2026	5,5
2027	4,7
Par la suite	570,1

17. Autres passifs non courants

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	342,1 \$	80,1 \$
Produits différés	9,2	7,1
Remises des fournisseurs	8,1	8,8
Autres	6,6	4,1
Total	366,0 \$	100,1 \$

18. Avantages sociaux futurs

La Société offre plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies et des régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations salariales et patronales sont précisées dans les modalités du régime énoncées dans le texte du régime. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, financent une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime de retraite ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Les régimes à prestations définies exposent généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Risque de mortalité

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de la durée de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

Risque lié au salaire

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

La Société utilise la date du 1^{er} janvier, du 30 juin ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1^{er} mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation
Régimes de retraite	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Régimes de retraite pour la haute direction	30 juin 2021	30 juin 2024
Autres régimes	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2025

RÉGIMES INTERENTREPRISES

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 12 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a comptabilisé une charge de 38,4 \$ (40,0 \$ en 2021) dans les frais de vente et charges administratives, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2023.

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'établit à 33,3 \$ pour l'exercice clos le 7 mai 2022 (33,4 \$ en 2021).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Obligation au titre des prestations définies				
Solde à l'ouverture	750,2 \$	840,1 \$	107,5 \$	113,3 \$
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,2	1,3	2,6	2,6
Coûts financiers	22,3	21,7	3,4	3,1
Prestations versées	(53,6)	(68,5)	(5,2)	(4,9)
Réévaluation – gains actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	(107,8)	(44,4)	(19,5)	(6,6)
Solde à la clôture	612,3 \$	750,2 \$	88,8 \$	107,5 \$
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture	603,7 \$	649,3 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	17,9	16,6	–	–
Réévaluation de la perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	(63,5)	(9,4)	–	–
Cotisations patronales	20,1	17,4	5,2	4,9
Prestations versées	(53,6)	(68,6)	(5,2)	(4,9)
Charges administratives	(1,7)	(1,6)	–	–
Juste valeur à la clôture	522,9 \$	603,7 \$	– \$	– \$
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Situation de capitalisation				
Total de la juste valeur des actifs des régimes	522,9 \$	603,7 \$	– \$	– \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(77,8)	(92,1)	(88,8)	(107,5)
Valeur actualisée des obligations en partie capitalisées	(534,5)	(658,1)	–	–
Passif au titre des prestations définies	(89,4) \$	(146,5) \$	(88,8) \$	(107,5) \$
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Charges				
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	1,2 \$	1,3 \$	2,6 \$	2,6 \$
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	4,4	5,1	3,4	3,1
Charges administratives	1,7	1,6	–	–
Charges	7,3 \$	8,0 \$	6,0 \$	5,7 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	63,5 \$	9,4 \$	– \$	– \$
Perte (gain) actuariel – changements liés à l'expérience	4,3	(2,9)	(5,6)	–
Gain actuariel – hypothèses démographiques	–	(1,4)	–	–
Gain actuariel – hypothèses financières	(112,1)	(40,2)	(13,9)	(6,6)
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	44,3 \$	35,1 \$	19,5 \$	6,6 \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 7 mai 2022) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Taux d'actualisation	4,50 %	3,10 %	4,50 %	3,20 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 4,50 % pour 2022 (4,75 % en 2021). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2023 et par la suite est de 4,50 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2022, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations définies et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations définies ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾
Taux d'actualisation ²⁾	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(69,0) \$	(2,3) \$	(9,8) \$	0,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	85,5 \$	1,0 \$	11,9 \$	(0,3) \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			3,6 \$	0,3 \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(3,2) \$	(0,3) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Fonds d'actions canadiennes	7,2 %	6,6 %
Fonds d'actions étrangères	17,4 %	18,5 %
Fonds à revenu fixe	75,1 %	74,6 %
Fonds de roulement net	0,3 %	0,3 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

Le rendement (la perte) réel sur les actifs des régimes s'est chiffré à (47,4) \$ pour l'exercice clos le 7 mai 2022 (5,6 \$ en 2021).

Selon les estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 8 mai 2022 et dont la date de clôture est le 6 mai 2023 s'élevaient à 14,4 \$. Le montant réel des cotisations pourrait varier par rapport à l'estimation dépendamment de la situation de capitalisation du régime, du dépôt de toute évaluation actuarielle, et de toute nouvelle exigence réglementaire ou d'autres facteurs.

19. Capital-actions

Le 18 juin 2020, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 5 000 000 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant environ 3,0 % des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a été modifiée le 19 avril 2021 en vue du rachat d'un maximum de 8 548 551 actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente environ 5,0 % des actions en circulation, et a pris fin le 1^{er} juillet 2021.

Le 22 juin 2021, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 8 468 408 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant 5,0 % des 169 368 174 actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au 18 juin 2021. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les rachats pouvaient commencer le 2 juillet 2021 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

Le tableau qui suit présente les actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Nombre d'actions	6 378 983	4 124 260
Prix moyen pondéré	39,02 \$	37,24 \$
Réduction du capital-actions	77,4 \$	49,8 \$
Prime imputée aux résultats non distribués	171,5	103,8
Contrepartie en trésorerie versée	248,9 \$	153,6 \$

La Société participe à un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Après la clôture de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société avait racheté aux fins d'annulation 869 600 actions de catégorie A sans droit de vote au prix moyen pondéré de 41,02 \$ pour une contrepartie totale de 35,7 \$.

Les actions autorisées, émises et en circulation de la Société se présentent comme suit :

Actions autorisées	Nombre d'actions	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	754 605 023	760 984 006
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000

Actions émises et en circulation	Nombre d'actions		Capital-actions	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Actions de catégorie A sans droit de vote à l'ouverture de la période	167 323 301	170 971 038	1 963,4 \$	2 009,1 \$
Rachat d'actions ordinaires	(6 378 983)	(4 124 260)	(77,4)	(49,8)
Émission d'actions à l'acquisition d'entreprises	3 187 348	–	129,6	–
Émission d'actions aux fins de la rémunération fondée sur des actions	432 014	476 523	4,0	4,1
Actions de catégorie A sans droit de vote à la clôture de la période	164 563 680	167 323 301	2 019,6 \$	1 963,4 \$
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale	98 138 079	98 138 079	7,3 \$	7,3 \$
Actions détenues en fiducie	(39 027)	(46 512)	(0,8)	(0,9)
Total du capital-actions			2 026,1 \$	1 969,8 \$

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 156,8 \$ (139,4 \$ en 2021) à ses actionnaires. Cela représente un versement de 0,60 \$ par action (0,52 \$ par action en 2021) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions		Capital-actions	
	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Solde à l'ouverture	46 512	163 497	0,9 \$	3,2 \$
Acquises	305	824	–	–
Émises	(7 790)	(117 809)	(0,1)	(2,3)
Solde à la clôture	39 027	46 512	0,8 \$	0,9 \$

20. Autres produits

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Profit net sur la résiliation de contrats de location	47,0 \$	– \$
Profit net sur la sortie d'actifs	23,1	37,1
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus	16,7	15,9
Total	86,8 \$	53,0 \$

21. Charges au titre des avantages du personnel

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	3 731,4 \$	3 504,2 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	38,8	38,8
Indemnités de fin de contrat de travail	7,2	9,2
Total	3 777,4 \$	3 552,2 \$

22. Charges financières, montant net

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Produits financiers		
Produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	22,2 \$	24,0 \$
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3,9	5,5
Profits liés à la juste valeur de contrats à terme	3,1	3,9
Produit de désactualisation sur les contrats de location et autres créances	0,3	0,4
Total des produits financiers	29,5	33,8
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	231,6	228,3
Charge d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti	70,3	64,5
Charges financières de retraite, montant net	7,8	8,1
Charge de désactualisation des provisions	1,9	2,3
Total des charges financières	311,6	303,2
Charges financières, montant net	282,1 \$	269,4 \$

23. Résultat par action

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	265 170 624	268 326 099
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	1 005 859	967 820
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	266 176 483	269 293 919

24. Acquisitions d'entreprises

ACQUISITION DE LONGO'S

Le 16 mars 2021, la Société a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, une convention visant l'acquisition de 51 % de Longo's, un réseau familial d'épiceries spécialisées implanté depuis longtemps dans la région du Grand Toronto, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway. Le prix de la transaction s'est chiffré à 660,6 \$. La Société a acquis l'entreprise par l'émission de 3 187 348 actions de catégorie A sans droit de vote à un prix à la date de transaction de 129,6 \$, par des liquidités de 196,6 \$ et par un billet à payer conditionnel de 10,7 \$. L'acquisition a été conclue le 10 mai 2021.

La juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et de la participation ne donnant pas le contrôle au 10 mai 2021 s'établit comme suit :

Trésorerie reprise	0,6 \$
Créances	10,8
Stocks	47,3
Charges payées d'avance	7,1
Actifs d'impôt exigible	0,4
Immobilisations corporelles	71,9
Actifs au titre des droits d'utilisation	262,4
Immobilisations incorporelles	261,3
Goodwill	451,6
Fournisseurs et charges à payer	(73,4)
Obligations locatives	(262,4)
Dette à long terme	(34,3)
Autres actifs et passifs	(23,7)
Passifs d'impôt différé	(59,0)
Participation ne donnant pas le contrôle	(323,7)
Contrepartie totale	336,9 \$

Depuis la date d'acquisition, Longo's a généré des ventes de 1 041,1 \$ et un bénéfice net de 9,9 \$, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, pour l'exercice clos le 7 mai 2022.

Un goodwill de 451,6 \$ a été comptabilisé pour rendre compte de l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé est principalement attribuable à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle prévue des magasins de détail et de l'entreprise de commerce électronique acquis. Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible aux fins fiscales. Les immobilisations incorporelles de 261,3 \$ sont liées à la juste valeur de la marque Longo's, à son programme de fidélisation et à ses logiciels.

Après le cinquième anniversaire de la transaction, les actionnaires de Longo's détenant la participation ne donnant pas le contrôle de 49 % auront la possibilité de vendre à Sobeys jusqu'à 12,25 % de leur participation par année, selon un multiple appliqué au bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles des 12 derniers mois. Le multiple variera en fonction de la réalisation de certains résultats commerciaux. Si les actionnaires ne détenant pas le contrôle de Longo's exercent leur option de vente, Sobeys disposera d'une option d'achat correspondante pour le même pourcentage l'année suivante. Après le dixième anniversaire de la transaction, Sobeys et Longo's disposeront toutes deux d'options de vente et d'achat mutuelles pour toute action en circulation restante détenue par les actionnaires ne détenant pas le contrôle.

Un passif financier de 239,7 \$ a été comptabilisé à la date d'acquisition d'après la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice du passif au titre de l'option de vente liée à la participation ne donnant pas le contrôle, conformément aux dispositions d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Le passif au titre de l'option de vente liée à la participation ne donnant pas le contrôle est calculé d'après le montant à payer à l'exercice en fonction de la meilleure estimation par la direction des bénéfices futurs de Longo's à une date prédéterminée. L'évaluation initiale et ultérieure de la juste valeur du passif au titre de l'option de vente est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie à trois niveaux prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») et est incluse dans les autres passifs non courants. La méthode comptable de la Société consiste à comptabiliser les profits ou les pertes résultant de réévaluations subséquentes par le biais des résultats non distribués.

AUTRES ACQUISITIONS

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a fait l'acquisition de plusieurs magasins franchisés et non franchisés et autres entreprises. Les résultats de ces acquisitions sont inclus dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis leur date d'acquisition respective et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le tableau qui suit représente les montants des actifs et des passifs identifiables résultant de ces acquisitions pour l'exercice clos :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Créances	2,1 \$	– \$
Stocks	7,2	4,2
Charges payées d'avance	0,3	–
Actifs d'impôt exigible	0,7	–
Immobilisations corporelles	12,3	7,4
Actifs au titre des droits d'utilisation	3,2	–
Immobilisations incorporelles	11,1	–
Goodwill	32,3	4,3
Fournisseurs et charges à payer	(3,3)	–
Obligations locatives	(4,7)	–
Dettes à long terme	(1,5)	–
Autres actifs et passifs	(1,8)	–
Passifs d'impôt différé	(2,9)	–
Participations ne donnant pas le contrôle	(9,6)	–
Contrepartie totale	45,4 \$	15,9 \$

Des ventes de 67,6 \$ (36,2 \$ en 2021) et une perte nette de 3,7 \$ (néant en 2021) au titre des entreprises acquises au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022 ont été inscrites dans les états financiers consolidés.

Le 2 août 2021, parallèlement à l'acquisition par la Société d'une participation de 75 % dans une entreprise, Sobeys et les actionnaires ne détenant pas le contrôle ont conclu des options de vente et d'achat qui accordent aux actionnaires ne détenant pas le contrôle une option de vente et la possibilité à Sobeys d'acquérir la participation restante de 25 % dans l'entreprise cinq ou sept ans après l'acquisition. Conformément à IFRS 9, un passif financier de 6,9 \$ a été comptabilisé à la date d'acquisition en fonction de la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente des actionnaires ne détenant pas le contrôle.

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions des magasins de détail franchisés et non franchisés et d'autres entreprises a trait à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle du magasin existant, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des efforts des magasins acquis avec les magasins existants. La juste valeur estimative des actifs nets identifiables et du goodwill acquis a été déterminée de manière provisoire et pourrait faire l'objet d'ajustements d'ici à ce que les évaluations et les écritures comptables correspondantes soient achevées.

25. Garanties et passifs éventuels

GARANTIES

Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à plusieurs contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les provisions des contrats varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2021). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, qui sera renouvelée chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Au 7 mai 2022, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2021).

Autres

Au 7 mai 2022, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 82,4 \$ (99,3 \$ en 2021) pour soutenir ses obligations. Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 7 mai 2022, Sobeys a garanti des obligations de 40,0 \$ (40,0 \$ en 2021) relativement à ces conventions.

Passifs éventuels

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les exercices 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2021). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et, par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance non courante à recevoir de l'ARC. La suite de l'audience de l'appel a eu lieu en juillet 2021, et le tribunal n'a pas encore rendu son jugement.

La Société est mise en cause dans des réclamations et des litiges dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque significatif, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

26. Instruments financiers

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les contrats de location et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 25).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et contrats de location et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
De 0 à 30 jours	456,4 \$	456,6 \$
De 31 à 90 jours	36,5	16,1
Plus de 90 jours	90,1	110,6
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	583,0	583,3
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	24,2	36,3
Créances	558,8 \$	547,0 \$

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 7 mai 2022.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les contrats de location et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Correction de valeur à l'ouverture	36,3 \$	38,8 \$
Provision pour pertes	4,4	9,3
Recouvrements	(1,0)	(1,2)
Sorties	(15,5)	(10,6)
Correction de valeur à la clôture	24,2 \$	36,3 \$

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit confirmée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 7 mai 2022, sont présentées dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	45,9 \$	48,1 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	94,0 \$
Passifs liés aux participations ne donnant pas le contrôle	–	84,0	–	–	7,3	250,8	342,1
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et charges à payer	2 988,9	–	–	–	–	–	2 988,9
Dette à long terme	597,4	42,2	38,5	36,6	35,8	879,2	1 629,7
Total	3 632,2 \$	174,3 \$	38,5 \$	36,6 \$	43,1 \$	1 130,0 \$	5 054,7 \$

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des contrats de location et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des contrats de location et autres créances se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable se rapproche de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente liée aux participations ne donnant pas le contrôle relatives aux acquisitions de Farm Boy et aux autres acquisitions correspond à la valeur actualisée du prix d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, lequel est fondé sur le bénéfice futur estimatif de ces entités à une date préétablie. La juste valeur du passif au titre de l'option de vente liée à la participation ne donnant pas le contrôle relative à l'acquisition de Longo's a été déterminée au moyen d'une simulation statistique, qui repose sur les bénéfices futurs estimatifs de Longo's à une date prédéterminée. La juste valeur de ces options est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie à trois niveaux prescrite par IFRS 13.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

Dette à long terme	7 mai 2022	1^{er} mai 2021
Valeur comptable totale	1 176,7 \$	1 225,3 \$
Juste valeur totale	1 210,3 \$	1 406,7 \$

Au 7 mai 2022, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 0,9 \$ et à néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,1 \$ et néant en 2021).

Au 7 mai 2022, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 4,2 \$ et à 342,1 \$ pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,5 \$ et 80,1 \$ en 2021).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants; la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de l'exercice.

Au 7 mai 2022, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 0,9 \$ (0,1 \$ en 2021) et à des passifs de 4,2 \$ (0,5 \$ en 2021).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours des deux prochains exercices jusqu'à l'exercice 2025, qui devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des actifs connexes dont une partie du coût initial est couverte.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variable.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixe. Une tranche d'environ 17,5 % (32,1 % en 2021) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice a une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 7 mai 2022, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 210,7 \$ (466,0 \$ en 2021). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 0,4 \$ (0,4) \$ [0,9 \$ (0,9) \$ en 2021] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

RISQUE DE CHANGE

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains, en livres sterling et en euros. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur pour ces contrats de change à terme et swaps de devises aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2021] sur le résultat net et de 6,5 \$ (6,5) \$ [3,8 \$ (3,8) \$ en 2021] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

27. Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend trois secteurs opérationnels pour l'exercice clos le 7 mai 2022 : Services nationaux Sobeys, Farm Boy et Longo's. Pour l'exercice précédent, clos le 1^{er} mai 2021, le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprenait six secteurs opérationnels : Atlantique, Farm Boy, Lawtons, Ontario, Québec et Ouest. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produit, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La direction évalue la performance en fonction du bénéfice d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société, qui est résumé dans le tableau qui suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Bénéfice d'exploitation sectoriel		
Vente au détail de produits alimentaires	1 277,0 \$	1 251,3 \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	61,0	32,7
Partenariats immobiliers	32,4	21,3
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(6,7)	(5,8)
	86,7	48,2
Total	1 363,7 \$	1 299,5 \$

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Total du bénéfice d'exploitation	1 363,7 \$	1 299,5 \$
Charges financières, montant net	282,1	269,4
Total	1 081,6 \$	1 030,1 \$

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Total des actifs par secteur		
Vente au détail de produits alimentaires	15 827,7 \$	14 520,6 \$
Placements et autres activités	765,9	653,3
Total	16 593,6 \$	15 173,9 \$

28. Rémunération fondée sur des actions

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS AU RENDEMENT

La Société attribue à certains salariés des UAR. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend dans la plupart des cas de la période de service et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a attribué 276 144 UAR (291 702 en 2021). La juste valeur moyenne pondérée de 37,71 \$ (30,45 \$ en 2021) par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	39,14 \$
Durée attendue	2,84 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,59 %
Volatilité attendue	31,32 %
Rendement de l'action	1,31 %

Au 7 mai 2022, 701 195 UAR étaient en cours (355 197 en 2021). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 7 mai 2022 était de 8,0 \$ (6,1 \$ en 2021).

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a attribué 610 692 options (926 108 en 2021) aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée de 10,06 \$ (7,19 \$ en 2021) par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	42,05 \$
Durée attendue	4,70 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,94 %
Volatilité attendue	30,72 %
Rendement de l'action	1,31 %

La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 7 mai 2022 s'est établie à 6,6 \$ (5,7 \$ en 2021).

Les options sur actions en cours au 7 mai 2022 ont été attribuées à des prix allant de 18,70 \$ à 42,60 \$, expirent entre juin 2022 et juin 2029 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,25 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2022 et 2021 se présentent comme suit :

	2022		2021	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 361 032	27,96 \$	4 685 664	26,03 \$
Attribuées	610 692	42,05	926 108	30,90
Exercées	(936 807)	22,55	(1 196 129)	22,67
Expirées	(9 582)	26,39	(5 216)	25,44
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(18 009)	37,69	(49 395)	31,32
Solde à la clôture	4 007 326	31,33 \$	4 361 032	27,96 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	1 212 083		1 346 483	

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 7 mai 2022 :

Année d'attribution	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 7 mai 2022	Prix d'exercice moyen pondéré
2015	21 567	0,15	23,25 \$	21 567	23,25 \$
2016	82 336	1,15	30,22	82 336	30,22
2017	130 675	2,15	20,65	130 675	20,65
2018	174 105	3,15	19,95	174 105	19,95
2019	484 939	4,15	26,15	313 228	26,23
2020	1 640 167	5,15	31,39	294 637	31,49
2021	873 263	6,15	30,89	195 535	30,90
2022	600 274	7,15	42,05	—	—
Total	4 007 326	5,25	31,33 \$	1 212 083	26,97 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

Les droits rattachés aux unités d'actions différées (« UAD ») émises à l'intention des salariés aux termes du régime d'UAD pour les dirigeants deviennent acquis en fonction de la période de service et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, la Société a attribué 94 839 UAD (204 299 en 2021). Au 7 mai 2022, il y avait 1 796 606 UAD en cours (1 721 293 en 2021) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 72,2 \$ (57,4 \$ en 2021). La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 7 mai 2022 s'est établie à 15,3 \$ (30,1 \$ en 2021).

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au 7 mai 2022, il y avait 421 045 UAD en cours (364 643 en 2021) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 17,7 \$ (14,1 \$ en 2021). La charge de rémunération pour l'exercice clos le 7 mai 2022 s'établissait à 3,6 \$ (4,6 \$ en 2021).

En vertu des deux régimes d'UAD, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

29. Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 7 mai 2022, elle détient une participation de 41,5 % (41,5 % en 2021) dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un RRD aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 213,5 \$ (209,1 \$ en 2021).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente et de cession-bail d'immeubles avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

	7 mai 2022			1 ^{er} mai 2021		
	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt
Immeubles vendus et repris à bail ¹⁾	10	95,6 \$	7,1 \$	6	45,3 \$	0,9 \$
Immeubles vendus	1	2,6	–	–	–	–
Transactions de résiliation de modifications de contrats de location	3	10,0	22,8	–	–	–
Total	14	108,2 \$	29,9 \$	6	45,3 \$	0,9 \$

1) Comprend une reprise à bail de 50 % dans un centre de distribution que le FPI Crombie détient maintenant en totalité.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, le FPI Crombie a cédé deux immeubles à des tierces parties. Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 1,7 \$, qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 19,5 \$ (25,4 \$ en 2021) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction.

Le 31 janvier 2022, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 17,45 \$ chacune, pour un produit total de 200,0 \$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 83,0 \$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

Le 19 mai 2021, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait conclu un placement public par voie de prise ferme dans le cadre duquel il a émis des parts au prix de 16,60 \$ chacune, pour un produit total de 100,0 \$. Parallèlement à ce placement, une filiale entièrement détenue par la Société a acquis, dans le cadre d'un placement privé, des parts de société en commandite de catégorie B totalisant 41,5 \$ afin de conserver une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	19,5 \$	20,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,6	1,6
Paiements fondés sur des actions	13,2	9,4
Total	35,3 \$	31,0 \$

INDEMNITÉS

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

30. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 7 mai 2022.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an), les obligations locatives et les capitaux propres. Le calcul s'établit comme suit :

	7 mai 2022	1 ^{er} mai 2021
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	581,0 \$	46,5 \$
Dette à long terme	595,7	1 178,8
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	509,5	490,5
Obligations locatives à long terme	5 775,9	5 417,6
Dette consolidée, y compris les obligations locatives	7 462,1	7 133,4
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 991,5	4 372,7
Capital sous gestion	12 453,6 \$	11 506,1 \$

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente au détail en pieds carrés de son réseau de magasins concrétisée par la nouvelle construction, l'agrandissement et la rénovation de magasins, ainsi que les entrées provenant des acquisitions stratégiques. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information, dans les centres de traitement des commandes et dans ses installations de distribution. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement, ainsi que les rachats d'actions et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de trois clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) total de la dette ajustée/BAIIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 53 et 52 semaines précédentes); ii) dette sur les contrats de location ajustée/BAIIAL, soit le total de la dette ajustée plus huit fois le loyer divisé par le BAIIAL (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 53 et 52 semaines précédentes); et iii) ratio de couverture du service de la dette, soit le BAIIA divisé par les charges financières plus les remboursements de la dette à long terme (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 53 et 52 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

31. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 2 juin 2022, Sobeys a remboursé ses billets de série 2013-2 à 4,70 %, d'une valeur de 500,0 \$, qui arrivaient initialement à échéance en août 2023. Le remboursement anticipé a entraîné la comptabilisation d'une prime de 9,2 \$, qui a été incluse dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net de l'exercice clos le 7 mai 2022.

Le 7 juin 2022, la Société a dévoilé une nouvelle stratégie de fidélisation. Avec la Banque Scotia et Cineplex, la Société est désormais copropriétaire de *Scène+*. Le déploiement du programme de fidélisation *Scène+* s'amorcera dans les provinces de l'Atlantique en août 2022 et se poursuivra d'un bout à l'autre du pays, pour culminer à la fin de l'exercice 2023 dans la plupart des bannières et des magasins de vins et spiritueux de la Société. Les adhérents AIR MILES^{MD} pourront continuer d'accumuler et d'échanger des points dans les magasins de la Société jusqu'à ce que le nouveau programme *Scène+* soit disponible. La Société a comptabilisé des charges de 6,7 \$ pour l'exercice 2022 relativement à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées au programme de fidélisation AIR MILES^{MD}, dont la durée d'utilité était auparavant indéterminée.

Revue financière des onze derniers exercices

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE – NON AUDITÉ

Exercice clos en ¹⁾	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Résultats financiers (en millions de dollars)											
Ventes	30 162,4 \$	28 268,3 \$	26 588,2 \$	25 142,0 \$	24 214,6 \$	23 806,2 \$	24 618,8 \$	23 928,8 \$	20 957,8 \$	17 343,9 \$	16 249,1 \$
Bénéfice (perte) d'exploitation	1 363,7	1 299,5	1 111,8	652,3	346,5	333,0	(2 418,5)	742,4	326,7	573,2	534,3
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 363,7	1 299,5	1 130,1	683,6	601,7	378,5	713,7	867,0	639,7	553,4	513,9
BAIIA ²⁾	2 330,8	2 143,8	1 892,4	1 069,5	785,7	777,2	(1 944,7)	1 224,9	753,5	918,1	876,6
Marge du BAIIA ²⁾	7,7 %	7,6 %	7,1 %	4,3 %	3,2 %	3,3 %	(7,9)%	5,1 %	3,6 %	5,3 %	5,4 %
BAIIA ajusté ²⁾	2 330,8	2 143,8	1 892,4	1 076,2	1 014,7	796,9	1 161,4	1 321,9	1 052,8	942,9	856,2
Marge du BAIIA ajusté ²⁾	7,7 %	7,6 %	7,1 %	4,3 %	4,2 %	3,3 %	4,7 %	5,5 %	5,0 %	5,4 %	5,3 %
Charges financières, montant net	282,1	269,4	279,1	91,6	110,5	118,0	137,4	155,1	131,4	55,4	59,9
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	270,3	265,9	219,9	144,3	56,2	42,5	(441,3)	150,4	36,3	136,4	122,3
Participation ne donnant pas le contrôle	65,5	62,7	29,3	29,1	20,3	14,0	16,4	17,9	8,0	9,1	12,7
Bénéfice net (perte nette) ²⁾³⁾	745,8	701,5	583,5	387,3	159,5	158,5	(2 131,0)	419,0	235,4	379,5	339,4
Bénéfice net ajusté ²⁾³⁾	745,8	701,5	596,8	410,0	344,3	191,3	410,2	511,0	390,6	390,7	322,7
Situation financière (en millions de dollars)											
Total de l'actif	16 593,6	15 173,9	14 632,9	9 602,4	8 662,0	8 695,5	9 138,5	11 497,2	12 236,6	7 140,4	6 913,1
Dette à long terme (compte non tenu de la tranche échéant à moins d'un an)	595,7	1 178,8	1 105,2	1 984,4	1 139,5	1 736,8	2 017,0	2 230,2	3 282,1	915,9	889,1
Obligations locatives à long terme (compte non tenu de la tranche échéant à moins d'un an)	5 775,9	5 417,6	4 800,0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 991,5	4 372,7	3 924,6	4 003,3	3 702,8	3 644,2	3 623,9	5 986,7	5 700,5	3 724,8	3 396,3
Données par action après dilution (\$ par action)											
Bénéfice net (perte nette) ³⁾	2,80	2,60	2,15	1,42	0,59	0,58	(7,78)	1,51	0,98	1,86	1,66
Bénéfice net ajusté ³⁾	2,80	2,60	2,20	1,50	1,27	0,70	1,50	1,84	1,62	1,91	1,58
Dividendes											
Actions de catégorie A sans droit de vote	0,600	0,520	0,480	0,440	0,420	0,410	0,400	0,360	0,347	0,320	0,300
Actions ordinaires de catégorie B	0,600	0,520	0,480	0,440	0,420	0,410	0,400	0,360	0,347	0,320	0,300
Valeur comptable ²⁾	18,82	16,30	14,51	14,72	13,62	13,40	13,23	21,61	20,59	18,27	16,66
Cours de l'action de catégorie A sans droit de vote (\$ par action)											
Haut	45,64	40,59	37,36	31,11	26,15	22,56	30,79	31,60	27,75	22,88	21,00
Bas	36,63	29,97	24,29	22,69	18,74	15,00	20,23	21,67	21,68	17,85	17,57
Clôture	42,05	38,66	31,01	29,94	25,01	21,50	21,09	29,15	22,88	22,86	19,21
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en millions)	266,2	269,3	271,4	272,6	272,1	272,0	274,0	277,2	240,6	204,2	204,2

1) La clôture des exercices est le premier samedi de mai, ce qui correspond à la clôture d'exercice de Sobeys Inc. Les données financières des exercices 2020 à 2022 reflètent l'incidence de la mise en œuvre d'IFRS 16 *Contrats de location*. Les exercices 2016 et 2022 sont des exercices de 53 semaines.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

Empire Company Limited

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Téléphone : 902 752-8371
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être envoyées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Compagnie Trust TSX.

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX
Services aux investisseurs
C.P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : shareholderinquiries@tmx.com

Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

Assemblée annuelle des actionnaires

15 septembre 2022 à 11 h (HAA)

Cinéma Cineplex
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2023

Date de clôture des registres	Date de versement
15 juillet 2022	29 juillet 2022
14 octobre 2022*	31 octobre 2022*
13 janvier 2023*	31 janvier 2023*
14 avril 2023*	28 avril 2023*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Actions en circulation

Au 20 juin 2022	
Actions de catégorie A sans droit de vote	163 759 805
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

Inscription des actions

Bourse de Toronto

Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

Avocats

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Halifax (Nouvelle-Écosse)

